



Geneviève Jeanson, le 17 novembre 2003



Myriam Bédard, le 18 septembre 2007

cyberpresse.ca
LA PRESSE

DES REINES DÉCHUES

L'EX-CYCLISTE GENEVIÈVE JEANSON AVOUE S'ÊTRE DOPÉE DE 16 À 23 ANS
PAGES A2 À A5

Un mensonge trop lourd à porter
LA CHRONIQUE DE JEAN-FRANÇOIS BÉGIN PAGE A3

MYRIAM BÉDARD RECONNUE COUPABLE DE L'ENLÈVEMENT DE SA FILLE
PAGE A6

Les prisons de Myriam
LA CHRONIQUE DE PATRICK LAGACÉ PAGE A6

L'ÂGE DES TÉNÉBRES
EN SALLE À GRAND PRAIRIE, ALBERTA, AVANT MONTRÉAL, QUÉBEC
ARTS ET SPECTACLES
PAGE 3



ACCOMMODEMENTS
UN PLAN CADRE POUR LES ÉCOLES
PAGE A10

Mon clin d'œil
STÉPHANE LAPORTE
Professeur à lunettes, ayant belle diction, parlant l'anglais mais difficilement, expérience en politique, cherche un emploi dans une université.
Venez voir mon blogue!
cyberpresse.ca/laporte



LE HUARD ATTEINT 99,87 ¢ US UNE PARITÉ INVISIBLE À LA CAISSE

Consommation Les Canadiens continuent de payer plus cher que les Américains

TRISTAN PÉLOQUIN

Pour la première fois depuis le 25 novembre 1976, le dollar canadien a atteint la parité avec le dollar américain, hier. À 10h58, le huard valait même quatre centièmes de cent de plus que le billet vert. Pourtant, à la caisse, les Canadiens

paient toujours leurs biens de consommation 24% plus cher que les Américains, selon un rapport de la BMO. Ce nouveau sommet en 31 ans survient après une montée spectaculaire de 16% du dollar canadien entamée depuis le début 2007. Selon les analystes, cette crois-

sance fulgurante, qui nous éloigne du creux historique de 62 cents américains enregistré en janvier 2002, est liée à la hausse du prix des matières premières (notamment celle du pétrole) et à la chute du dollar américain.

➤ Voir HUARD en page A12

UNE HAUSSE FULGURANTE
NOTRE DOSSIER
LA PRESSE AFFAIRES
PAGES 1 À 3

En ville, sans ma voiture! Un nouvel air, le temps d'un jour



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

La journée En ville, sans ma voiture! a fait bien des heureux, hier, à Montréal. Sylvie Tremblay s'est ainsi permis de faire du yoga en pleine, rue Sainte-Catherine. De quoi mieux respirer. Surtout que pour la première fois de l'année, le taux de monoxyde de carbone était presque nul au centre-ville de Montréal. Le compte rendu d'Ariane Lacoursière en page A7.

CHARLES-LEMOYNE

800 patients cardiaques transférés à Montréal faute d'installations

L'hôpital de la Rive-Sud réclame une salle d'hémodynamie

PASCALE BRETON

Plus de 800 patients souffrant de problèmes cardiaques sont transférés à Montréal chaque année parce que l'hôpital Charles-LeMoynes, sur la Rive-Sud, n'a pas de salle d'hémodynamie. Une aberration, dénoncent les cardiologues du centre hospitalier.

Chaque jour, trois ou quatre patients sont transférés dans l'île, le plus souvent au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM). Des patients très malades et instables, surtout ceux qui ont été victimes d'une crise cardiaque.

➤ Voir COEUR en page A15



À LA CONQUÊTE DE LA PERFECTION.



ÊTES-VOUS QUALIFIÉ POUR CONDUIRE LA LEXUS IS 350? VOICI VENU LE MOMENT DE VÉRITÉ.

LexusPerformance.ca

A 2
DOPAGE LES AVEUX DE GENEVIÈVE JEANSON

PHOTOS FOURNIES PAR RADIO-CANADA

Des images des nombreuses entrevues que l'ancienne cycliste a accordées au journaliste Alain Gravel et à l'équipe de l'émission *Enquête* de Radio-Canada. Au fil des déclarations contradictoires, la coureuse à la retraite est passée aux aveux.

« Je me suis fait prendre dans un engrenage »



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE ©

Geneviève Jeanson et André Aubut ont longtemps été inséparables. On les voit ici au cours des Championnats du monde de cyclisme sur route à Hamilton en 2003. Compétition qu'elle ratera en raison de «paramètres sanguins anormaux».



SIMON DROUIN

Après des années de déni, Geneviève Jeanson se met à table.

Pour la première fois, l'excycliste de 26 ans, qui vient de purger une suspension de deux ans, admet s'être dopée durant toute sa carrière. Dès l'âge de 16 ans, Jeanson faisait usage d'érythropoïétine (EPO), une substance interdite qui permet d'améliorer la performance.

«J'en ai pris», a-t-elle avoué hier soir à Radio-Canada.

Jeanson, qui vit à Phoenix, en Arizona, depuis quelques années, a fait ses aveux à la suite d'une investigation de quatre mois menée par l'équipe d'*Enquête*, une nouvelle émission de la société d'État.

Toutes ses principales victoires, dont les championnats du monde juniors de 1999 et ses quatre triomphes au mont Royal, ont été remportées avec l'aide de l'EPO, un produit qui favorise l'oxygénation du sang.

«Je le sais que ce n'était pas bien, sauf que je me suis fait prendre dans un engrenage, a plaidé Jeanson lors d'une quatrième entrevue en quatre mois avec le journaliste Alain Gravel. Je n'avais pas les moyens, aucun outil, je n'avais pas les moyens de m'en sortir. Je ne voulais pas décevoir personne. Ça m'est arrivé. Ça m'est tombé sur la tête et, à 16 ans, je ne savais plus quoi faire.»

Jeanson affirme que l'EPO est le seul produit interdit qu'elle a utilisé. Elle dit que son ancien entraîneur André Aubut, décrit dans l'émission comme un être contrôlant et violent, l'a poussée vers le dopage dès l'âge de 16 ans.

Confirmant une première fois que son ancienne protégée consommait bel et bien de l'EPO, Aubut affirmait que cette décision avait été prise d'un commun accord.

Dans un courriel transmis deux semaines plus tard, Aubut, qui refuse d'accorder une entrevue, s'est rétracté. Ses «esprits refroidis», il souhaitait offrir sa «véritable version» des faits.

«Je ne savais pas qu'elle utilisait de l'EPO. J'ai toujours cru qu'elle utilisait sa tente hypoxique», écrit Aubut, faisant référence à la tente de raréfaction d'oxygène fréquemment invoquée par le clan Jeanson pour expliquer ses paramètres sanguins hors normes.

Après une relation d'une

« Je n'avais pas les moyens de m'en sortir. Je ne voulais décevoir personne. Ça m'est arrivé. Ça m'est tombé sur la tête. »

dizaine d'années, Jeanson et Aubut ont rompu les liens il y a presque un an. Ils ont même été mariés pendant six mois pour des «raisons d'affaires», et possédaient un restaurant à Phoenix.

Jeanson affirme qu'elle n'avait d'autre choix que de céder à la tentation du dopage pour s'illustrer sur un vélo. «De mon point de vue, c'est inévitable, mais ce n'est pas la bonne chose à faire.» Ça veut dire? lui a demandé Alain Gravel. «Que c'est dans le milieu», a-t-elle répondu sans plus de précisions.

Retraîtée du cyclisme depuis deux ans, Jeanson avait eu un résultat positif à l'EPO lors d'une course disputée en Pennsylvanie en juillet 2005. Ce contrôle positif lui avait valu une suspension de deux ans.

Les premiers soupçons de dopage sont apparus en 2003 quand Jeanson n'a pu prendre le départ de la course des Championnats du monde sur route de Hamilton en raison de paramètres sanguins anormaux.

Dans l'émission d'hier, l'excycliste confirme que son hémato-crite (volume de globules dans le sang) était alors de 56%, une valeur jugée dangereuse par un spécialiste qui avait défendu Jeanson à l'époque. Ce dernier avait d'abord été informé par le clan Jeanson que le taux était de 53%.

Un test de dopage subséquent à celui de Hamilton n'avait toutefois pas permis de révéler la présence d'EPO.

En entrevue, Jeanson a indiqué que déjouer les contrôles était presque un jeu d'enfant. «Tu as juste à ne pas en prendre cinq jours avant (la compétition) et t'es correcte», explique-t-elle.

Toujours en 2003, le nom de Jeanson a été associé à Maurice Duquette, un médecin montréalais qui faisait l'objet d'une procédure disciplinaire au Collège des médecins pour prescription intempestive d'EPO.

Le D^r Duquette a même admis avoir injecté de l'EPO à Jeanson, plaider qu'il a par la suite voulu retirer après des pressions du clan Jeanson. La Cour d'appel vient récemment de rejeter cette demande. La cause est toujours devant le comité de discipline du Collège des médecins.

En avril 2004, Jeanson a omis de se présenter à un contrôle antidopage au terme de la Flèche Wallonne, une course présentée en Belgique. Elle s'en était tirée avec un avertissement et une amende.

Jeanson avait toujours nié avec véhémence avoir consommé de l'EPO, même après le test positif de 2005. Dans les extraits d'entrevues diffusés hier, elle s'est laissée emporter une seule fois par les émotions. «Ce qui me fait le plus mal, glisse-t-elle d'une voix étouffée, c'est d'avoir menti au monde qui me croyait. Je ne savais pas quoi faire.»

Enquête sera rediffusée samedi à 21h30, sur RDI. L'émission annonce une deuxième partie à l'enquête, jeudi prochain.

COURRIEL

Pour joindre notre journaliste: simon.drouin@lapresse.ca

Chopard

“Passione”

1000 MIGLIA

Mille Miglia Gran Turismo XL Chrono

Disponible exclusivement chez:

CHÂTEAU D'IVOIRE

JOAILLIERS

2020 RUE DE LA MONTAGNE, MONTRÉAL: (514) 845-4651 SANS-FRAIS: 1-888-883-8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE ©

Geneviève Jeanson en octobre 1999 rafle deux médailles d'or aux championnats du monde de cyclisme junior. Le Québec se découvre une future étoile dans un sport bien peu connu ici. Derrière elle, son entraîneur André Aubut est radieux. Jeanson n'a pas hésité à l'identifier comme le responsable de sa décision de se doper.

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?

nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?

commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous!	ACTUEL 8	Horaires télévision	ARTS 4
Astrologie du jour	ACTUEL 5	Loterie	A17
Bourses	AFFAIRES 6, 7 et 8	Monde	A19, A20 et A21
Décès	ACTUEL 6 et 7	Petites annonces	ACTUEL 4
Forum	A22 et A23		AFFAIRES 4

Météo

Généralement ensoleillé, maximum 24, minimum 20. ACTUEL 7

DOPAGE LES AVEUX DE GENEVIÈVE JEANSON



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE ©

À la Coupe du monde cycliste féminine en mai 2004, Geneviève Jeanson s'effondre devant les médias. Un mois plus tôt, elle avait omis de se présenter à un contrôle antidopage à la Flèche Wallonne.

Un mensonge trop lourd à porter



JEAN-FRANÇOIS BÉGIN
CHRONIQUE

vérité, c'est qu'elle n'a jamais pris d'EPO, point à la ligne.

« *I don't give a flying fuck* », lance-t-elle à l'intervieweur lorsqu'il la questionne sur sa réputation écorchée. « Ça ne me dérange pas du tout. » Mais quand elle finit par craquer, après s'être « auto-pelure-de-bananisée »

en se contredisant à propos de son hémocrite aux championnats du monde de Hamilton, on comprend qu'au contraire, ça la dérangeait beaucoup.

Elle était prise dans un engrenage, explique-t-elle, sans outils, sans moyens de s'en sortir, habitée par la peur de décevoir tous ceux qui avaient cru en elle.

Alors elle s'est bâtie une histoire. Une histoire pleine de trous, invraisemblable à la lumière de l'accumulation des affaires de dopage la concernant: l'histoire d'une coureuse honnête, victime du mauvais sort et, qui sait, de la jalousie des autres. Elle a probablement fini par y croire. Jusqu'à ce que le mensonge devienne trop lourd à porter.



La seconde partie du reportage ne sera diffusée que la semaine

prochaine, mais on peut d'ores et déjà prédire que l'entraîneur de Jeanson, André Aubut, n'en sortira pas grandi. Plusieurs témoignages présentés hier donnaient l'impression d'un *control freak* prédisposé à la violence psychologique, voire physique, et prêt à tout pour faire gagner sa protégée (un mot peut-être mal choisi dans les circonstances).

En cours de visionnement, je me suis tout de même demandé où s'arrête la responsabilité de l'entraîneur et où commence le libre arbitre d'une athlète déterminée à gagner coûte que coûte. Geneviève Jeanson est-elle une créature entièrement façonnée par un entraîneur manipulateur? Ou portait-elle en elle, avant même sa rencontre avec Aubut, un besoin de performance tellement exacerbé qu'il l'exposait d'emblée à la tentation du dopage?

La question est intrigante. Certaines déclarations de Jeanson donnent à penser qu'elle était une victime consentante de son entraîneur. « Je ne voulais pas faire partie de la parade, je voulais la diriger. Même à 15 ans, je lui demandais de me pousser », dit Jeanson à propos de son

ancien entraîneur et ex-mari.

Mais, au fond, c'est un faux débat. La réalité, c'est qu'André Aubut, quelque part au milieu des années 90, a pris sous son aile une athlète mineure, une adolescente certes déterminée, mais une adolescente tout de même. Il avait 26 ans de plus qu'elle, il était une figure d'autorité, un adulte supposément responsable. C'était à lui de poser les repères moraux, à lui d'établir pour sa pupille les limites de l'acceptable – des limites à l'intérieur desquelles le dopage n'avait évidemment pas sa place.

Il n'a rien fait de tout ça. Il a failli à ses devoirs. Il a conduit Geneviève Jeanson à un championnat du monde junior et à quatre titres sur le mont Royal, certes. Mais ces succès reposaient sur une imposture dont il a été l'architecte. Une imposture qui nous empêchera à jamais d'apprécier la grande athlète que Jeanson aurait pu être. C'est sans doute le plus grand drame de toute cette affaire.

COURRIEL
Pour joindre notre chroniqueur: jbégin@lapresse.ca

On a beau savoir, ça donne quand même un sacré choc.

Il ne se trouvait plus grand-monde pour croire Geneviève Jeanson. Après les quatre affaires de dopage la concernant, la dernière s'étant conclue par une suspension de deux ans pour un contrôle positif à l'EPO, le cercle des admirateurs de la cycliste québécoise s'était réduit comme peau de chagrin.

D'un scandale à l'autre, les dénégations de la cycliste québécoise avaient progressivement perdu toute crédibilité. Il est rare que la foudre frappe quatre fois au même endroit. C'est pourtant l'improbable miracle auquel Jeanson nous demandait de croire. Fallait avoir la foi bien trempée. Ou être naïf.

N'empêche. C'est une chose d'avoir l'intime conviction de se faire mentir en pleine face. C'en est une autre d'obtenir des aveux complets du menteur. Ou, en l'occurrence, de la menteuse. C'est pourtant ce qu'Alain Gravel et l'équipe d'*Enquête* ont réussi, au terme d'une investigation journalistique irréprochable. Chapeau bas.

Mais le reportage fascine autant pour la confession de Jeanson que pour les questions qu'il soulève, implicitement, sur la capacité des athlètes qui se dopent de se mentir à eux-mêmes.

Il faut voir l'aplomb de Jeanson lorsqu'elle clame son innocence et sa pureté lors de ses premières rencontres avec Gravel, en Arizona. « Je n'ai rien d'autre à dire que la vérité. » Et la vérité, sa

NOUVEAUTÉ



CE SOIR 21 H

CURIEUX BÉGIN

MANGER EN SOLO À LA MAISON OU AU RESTO

INVITÉE : SOPHIE CADIEUX



A 4
DOPAGE LES AVEUX DE GENEVIÈVE JEANSON

« Si je peux servir d'exemple aux jeunes, tant mieux ! Mais ils doivent savoir qu'il n'y a pas de raccourci. Ça prend énormément de détermination et de travail. Et pas question de dopage. Je ne crois pas être prête à sacrifier toute ma vie, à mourir à 50 ans. »

– Geneviève Jeanson, à son retour des championnats du monde junior, le 11 octobre 1999

« Je n'ai jamais pris de substance interdite, il est donc impossible d'en trouver trace dans mon urine. »

– 24 octobre 2003

« Je ramasse toute mon énergie pour ma dernière bataille qui sera juridique, qui sera pour laver mon nom. »

– À Pierre Foglia, en janvier 2006

« Me semble que si j'avais pris de la dope, ça aurait été bien moins compliqué de dire : Oui, j'en ai pris. »

– En entrevue à *La Presse*, le 18 janvier 2006



PHOTO ANDRÉ TREMBLAY, LA PRESSE ©

Pour le directeur général de la Fédération québécoise des sports, Louis Barbeau, Geneviève Jeanson « demeure une athlète qui a du talent ». « Tu ne peux pas ne pas être talentueux et devenir champion du monde », appuie-t-il.



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE ©

Pour certains dirigeants du cyclisme québécois, l'entourage immédiat de Jeanson, et particulièrement son entraîneur, est responsable de sa chute.

Un talent mal exploité

SIMON DROUIN
ET HUGO FONTAINE

Dans le vélo, point de salut sans dopage, a prétendu Geneviève Jeanson après avoir reconnu qu'elle avait pris de l'érythropoïétine (EPO) durant toute sa carrière. Le directeur général de la Fédération québécoise des sports cyclistes n'est pas d'accord.

Se disant attristé mais non surpris par ces aveux, Louis Barbeau réfute la théorie de Jeanson. « Je suis convaincu que c'est possible de réussir sans faire appel aux produits dopants. Mais comme (Jeanson) n'a jamais essayé, elle ne saura jamais », se désolait M. Barbeau en entrevue hier soir.

« Au départ, son talent a été mal exploité. Je ne sais pas dans quelle mesure elle sait à quel point elle aurait pu être bonne. Elle est probablement persuadée que n'eût été ça (l'EPO), elle n'aurait jamais rien fait de bon. Ce n'est pas vrai. Tu ne peux pas remporter des courses et être pourrie. »

« C'est triste parce qu'elle demeure une athlète qui a du talent, a enchaîné M. Barbeau. Tu ne peux pas ne pas être talentueux et devenir champion du monde. »

Louis Barbeau a connu Jeanson en 1993 lors d'une sélection pour les Jeux du Québec de Gaspé. Il vante le talent, la détermination, la force de caractère et l'acharnement à l'entraînement de la cycliste de Lachine.

Or, le directeur général estime que l'association de la cycliste avec l'entraîneur André Aubut, un homme très contrôlant, a conduit à sa perte. « Au départ, son talent a été mal exploité, croit M. Barbeau. Elle a fait appel à des moyens illégaux.

C'est dommage. Je ne sais pas dans quelle mesure elle sait à quel point elle aurait pu être bonne. Elle est probablement persuadée que n'eût été ça (l'EPO), elle n'aurait jamais rien fait de bon. Ce n'est pas vrai. Tu ne peux pas remporter des courses et être pourrie. »

Louis Barbeau aurait souhaité que Jeanson participe à des projets de l'équipe canadienne en Europe sans la présence d'Aubut. Ce n'est jamais arrivé.

« Cela lui aurait permis, croit-il, de se défaire un peu de l'emprise de cet individu, de s'apercevoir qu'elle était talentueuse et qu'elle pouvait réussir sans sa présence et de pratiquer son sport dans le plaisir. Jeanson a malheureusement été privée de ça. Le cyclisme est un sport exigeant, mais ce n'est pas le chemin de croix tous les jours. »

Manibal attristé

Jeanson a remporté à quatre reprises la Coupe du monde cycliste féminine de Montréal. Le président de l'événement, Daniel Manibal, se souvient de la dernière fois, en 2005.

« Quand je la ramenaï vers le podium, elle ne souriait pas, raconte-t-il. Je lui ai demandé : *Geneviève, pour quoi tu ne souris pas, tu viens de gagner ?* Elle m'a regardé dans les yeux et je me suis dit : *J'espère que c'est pas vrai.* »

À l'instar de Louis Barbeau, Daniel Manibal montre du doigt l'entourage immédiat de Jeanson, et particulièrement son entraîneur. « On ne viendra pas me faire croire qu'à 16 ans, quand elle a commencé à se droguer, elle a fait ça de pleine conscience et avec une grande maturité d'adulte. Je pense que son entraîneur, un adulte mature qui connaît bien le sport, savait très bien ce qu'il faisait. Je trouve ça très triste pour cette jeune personne à qui on a volé tant d'années de sa vie. »

Au moins, le cas Jeanson pourra servir de leçon. « Tout le monde a des choses à apprendre de ça, dit M. Manibal. Ça rappelle aux jeunes de faire attention à comment ils s'entraînent et par qui ils se font entraîner. »

LES HAUTS ET LES BAS DE GENEVIÈVE JEANSON

> **1999** : Championne du monde junior en contre-la-montre et en course sur route.

> **2000** : Participation aux Jeux olympiques de Sydney. Une chicane éclate entre Jeanson et Lyne Bessette, qui blâme sa coéquipière pour avoir adopté une mauvaise stratégie lors de la course sur route. Jeanson termine 11^e, Bessette, 22^e.

> **11 octobre 2003** : Jeanson est exclue de la course sur route des championnats du monde de cyclisme, à Hamilton. Des tests sanguins indiquent que son taux d'hématocrite (volume occupé par les globules rouges par rapport à la quantité totale de sang) était plus élevé que la norme de 47%. Elle avoue aujourd'hui que son taux était de 56%.

> **Novembre 2003** : Jeanson admet être une patiente du D' Maurice Duquette, qui a avoué en cour avoir prescrit et administré de l'EPO à la cycliste. Il s'était rétracté le lendemain.

> **Décembre 2003** : La Fédération québécoise des sports cyclistes retire la licence de Jeanson. La coureuse obtiendra une licence aux États-Unis.

> **21 avril 2004** : Jeanson omet de se soumettre à un test antidopage après la course de la Flèche Wallonne, une épreuve de la Coupe du monde. Elle s'en tirera avec un avertissement et une amende de 500 francs suisses (environ 550 \$).


> **28 mai 2005** : Pour la quatrième fois en cinq ans, Jeanson remporte l'épreuve de la Coupe du monde de cyclisme du mont Royal.

> **Juillet 2005** : Geneviève Jeanson gagne le Tour de Toona, en Pennsylvanie. Quelques jours plus tard, deux de ses contrôles antidopage se révèlent positifs.

> **Janvier 2006** : Jeanson est suspendue à vie par la United States Anti-Doping Agency (USADA), qui considère le test positif de Toona comme une deuxième infraction après l'affaire de la Flèche Wallonne. En décembre 2006, la USADA s'entend avec le clan Jeanson pour réduire la suspension à deux ans. Celle-ci prenait fin le 25 juillet dernier.

> **Septembre 2007** : Jeanson avoue s'être dopée à l'EPO depuis l'âge de 16 ans.

– Hugo Fontaine


TAGHeuer
 SWISS AVANT-GARDE SINCE 1860

DE QUOI ÊTES-VOUS FAIT ?
 What are you made of ?

JEFF GORDON ET SA CARRERA ACIER ET OR 18 CARATS
 CHRONOGRAPHE AUTOMATIQUE
 877-444-0824 www.tagheuer.com

DOPAGE LES AVEUX DE GENEVIÈVE JEANSON



PHOTO BERNARD BRAULT. ARCHIVES LA PRESSE

Les aveux de Geneviève Jeanson sont un événement positif pour la lutte antidopage, selon la D^{re} Christiane Ayotte, directrice du laboratoire antidopage de l'INRS.

Le cycliste Charles Dionne heureux pour Jeanson

SIMON DROUIN

«J'ai tellement d'images d'elle, en particulier celle où je la vois en train de manger sa petite boîte de thon et son bout de pain, maigre, rachitique, zéro sourire, à 17 ans...»

Le cycliste Charles Dionne est heureux que Geneviève Jeanson ait enfin vidé son sac. Le cycliste de Saint-Rédempteur croit que ces aveux pourront enfin permettre à l'ex-championne du monde junior de passer à autre chose.

«Je l'ai côtoyée à plusieurs reprises lors de courses et de projets de l'équipe nationale, et j'ai toujours vu une petite fille triste. Aujourd'hui, je considère cela vraiment positif. Je suis content pour elle parce que d'après ce que je comprends, elle a l'air de se libérer», a indiqué Dionne lors d'un entretien téléphonique avant la diffusion de l'émission *Enquête*, hier soir.

Dionne a rappelé l'extrait promotionnel de Radio-Canada où Jeanson affirme, la larme à l'œil, qu'elle était «morte» entre l'âge de 15 et de 23 ans.

«Peut-être aujourd'hui Geneviève Jeanson est-elle vivante à nouveau», souhaite Dionne.

SELON LA D^{re} CHRISTIANE AYOTTE

« Nos tests antidopage sont bons »

HUGO FONTAINE

Les tests antidopage fonctionnent. C'est le message qu'a lancé la directrice du laboratoire antidopage de l'INRS, la docteure Christiane Ayotte, en réaction aux aveux de dopage de la cycliste Geneviève Jeanson.

«Nous sommes contents qu'elle admette les faits parce que du côté des laboratoires antidopage, il n'y avait aucun doute qu'elle utilisait de l'EPO depuis plusieurs années. Il y avait trop d'incidents qui pointaient vers ça.»

Selon la D^{re} Ayotte, les sceptiques des contrôles antidopage sont confondus. «Il y a des gens qui manquaient de confiance envers les tests. Geneviève Jeanson continuait à clamer son innocence en se servant d'experts grappillés à droite et à gauche et qui disaient que les tests, c'était n'importe quoi. Pour nous, c'est important que

la communauté sportive soit rassurée. Nos tests sont bons.»

Les aveux de Jeanson sont donc un événement positif sur le plan technique de la lutte antidopage. Christiane Ayotte espère

Il va sans dire que Christiane Ayotte et tous les acteurs de la lutte antidopage auraient aimé coincer Jeanson plus rapidement. « Elle était sur la liste noire. On y a mis tous nos efforts », affirme la D^{re} Ayotte.

qu'il en sera de même du point de vue social.

«Il faut profiter de ce qui nous est donné là pour que la société voie ce qu'est le dopage, reprend-elle. On peut avoir une certaine sympathie vu les pressions qui ont été faites sur une jeune fille de 16 ans, mais il faut voir aussi que tout le temps

où elle s'est dopée, elle a pris la place d'autres athlètes qui ne se dopaient pas.»

«On voit comment une jeune fille a risqué sa santé pour arriver à tout prix à gagner», ajoute

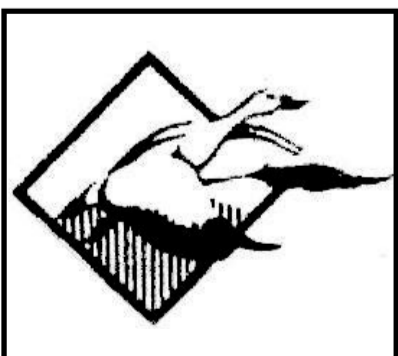
la D^{re} Ayotte. En 2003, aux championnats du monde de Hamilton, l'hématocrite de Geneviève Jeanson était à 56 %, soit neuf points au-dessus du seuil maximal. «Des hématologues vous diront que cela n'a aucun sens», souligne la D^{re} Ayotte.

Il va sans dire que Christiane Ayotte et tous les acteurs de la

lutte antidopage auraient aimé coincer Jeanson plus rapidement. «Elle était sur la liste noire», affirme la D^{re} Ayotte. On y a mis tous nos efforts. Mais on n'a pas de tests sanguins au Canada, et c'est un problème.»

Au moins, note la D^{re} Ayotte, on peut se réjouir du fait que «le système a détecté que Geneviève Jeanson prenait de l'EPO». «Si on avait eu les profils sanguins, on aurait peut-être pu la sortir de là avant.»

Les aveux de Jeanson surviennent le même jour que le verdict de culpabilité de Floyd Landis, vainqueur déchu du Tour de France 2006. Dure journée, donc, pour le monde du cyclisme. Christiane Ayotte l'affirme sans équivoque: «C'est pénible et lourd ce qui se passe dans le cyclisme. Mes confrères et moi commençons à trouver ça misérable et pathétique.»



CHASSE À L'OIE BLANCHE

Sur l'Isle-aux-Grues
14 sites de chasse sur les rives publiques entourant l'île.
Forfaits à partir de 50 \$ par jour, disponible maintenant.

418-241-6211

www.corposauvagine.canalblog.com



Élégance et orthèse

Vous portez des orthèses?

Vous n'avez pas à sacrifier l'élégance pour autant. Dernières tendances et importations exclusives, chez Pouliot vous trouverez la plus belle et la plus vaste sélection de chaussures – homme et femme – pour orthèses sur le marché.

Faites-vous du bien, rendez-vous chez Pouliot dès aujourd'hui.

POULIOT
LABORATOIRE D'ORTHÈSES DU PIED

Québec • Rimouski • Gatineau
Montréal : 4596, boulevard St-Laurent
514 848.0100 • 1 877 967.0100

Depuis 1971.
Reconnu et accrédité par les organismes gouvernementaux et les assureurs privés.

LA DESCENTE
D'UNE BIATHLÈTE

PHOTO AFP

Myriam Bédard, en 1994

1969 — Naissance de Myriam Bédard, le 22 décembre, à Neufchâtel, en banlieue de Québec.

1991 — Elle devient la première Canadienne à gagner une épreuve de la Coupe du monde de biathlon.

1992 — Médaille de bronze aux Jeux olympiques d'Albertville.

1994 Elle devient la coqueluche des Jeux de Lillehammer en remportant l'or aux épreuves de 15 km et de 7,5 km. Elle est ensuite élue athlète féminine de l'année. La même année, elle épouse un autre biathlète, Jean Paquet, et donne naissance à sa fille.

1997 — Le centre de biathlon de la base militaire de Valcartier est renommé Centre d'excellence Myriam-Bédard.

1998 — Après des résultats décevants aux Jeux de Nagano, elle tente sa chance en patinage de vitesse, longue piste. Rupture avec Jean Paquet.

1999 — Elle termine au quatrième rang d'un sondage visant à choisir l'athlète féminine du siècle au Canada.

2001 Embauchée par VIA Rail.

2002 — Elle s'installe à Lévis, en banlieue de Québec, où elle ouvre un restaurant avec Nima Mazhari.

2003 — Elle écrit une lettre ouverte au premier ministre Jean Chrétien, le félicitant de ne pas avoir appuyé l'effort de guerre américain en Irak.

FÉVRIER 2004

Dans une lettre au premier ministre Paul Martin, elle se dit « victime du scandale des commandites ». En mars, devant un comité de la Chambre des communes, elle affirme notamment que Groupaction trempe dans le trafic de drogue.

JUN 2004

Les policiers perquisitionnent dans un logement appartenant au couple Bédard-Mazhari, à la recherche d'une vingtaine de toiles volées.

JUILLET 2005

Nima Mazhari est arrêté, puis accusé du vol de toiles de l'artiste canadienne Ghitta Caiserman.

DÉCEMBRE 2006

Myriam Bédard est arrêtée à Washington le 22 décembre et emprisonnée à Baltimore. Accusée d'avoir enlevé sa fille, elle affirme fuir le « terrorisme bureaucratique » dont elle est victime.

JANVIER 2007

Elle fait face à des accusations d'enlèvement au palais de justice de Québec.

JUN 2007

Nima Mazhari est déclaré coupable de vol d'œuvres d'art. Un mois plus tard, il est condamné à six mois de prison.

SEPTEMBRE 2007

Début du procès de Myriam Bédard.

20 SEPTEMBRE

Myriam Bédard est reconnue coupable.

Myriam Bédard coupable

Elle demandera une absolution, mais la Couronne s'y opposera

Leur saga a passionné le Québec. Myriam Bédard, son conjoint et sa fille partis pour les États-Unis, sans l'accord du père biologique de la petite, qui alerte les autorités. La triple médaillée olympique se retrouve dans une prison américaine. Son retour au Québec digne d'une star. Le verdict est tombé hier: coupable d'enlèvement. La suite du feuilleton en octobre.

RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Reconnue coupable hier par le jury, Myriam Bédard demandera au juge de lui accorder une absolution inconditionnelle, le 9 octobre. Toutefois, elle sait déjà que le ministère public s'y opposera.

Il a fallu l'équivalent de deux journées complètes de délibérations aux six femmes et six hommes pour en venir à leur verdict. C'est à la reprise de l'après-midi qu'ils ont avisé le juge Jean-Claude Beaulieu, de la Cour supérieure, qu'ils étaient prêts à le rendre.

Assise sur le bout de son siège et visiblement tendue, la championne olympique a écouté le président du jury, professeur à l'Université Laval et chercheur au CHUL, prononcer le mot fatidique: coupable. Après sept jours de procès, incluant les délibérations mais excluant l'audition de la requête en arrêt du processus judiciaire de l'accusée, ceci confirmait que, du début octobre au 22 décembre 2006, Myriam Bédard a enlevé sa fille de 11 ans contrairement aux dispositions d'une ordonnance avec l'intention de priver son ex-conjoint, Jean Paquet, de ses droits d'accès à l'enfant.

Après avoir entendu le verdict rendu contre elle, l'ancienne biathlète a continué à observer le jury, pianotant légèrement sur la table. L'habituel sourire qu'elle affichait hors de la salle d'audience avait complètement disparu.

Tout le monde sauf Myriam Bédard et son avocat a ensuite été prié de sortir de la salle afin de donner le temps à la procureure de la Couronne, M^e Josée Lemieux, d'aller rapidement préparer ses arguments sur la peine à imposer à l'accusée.

Son avocat, M^e John Pepper, est sorti de la salle après une



PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE

Myriam Bédard et son avocat John Pepper à leur sorti du palais de justice de Québec, hier, après que le verdict de culpabilité fut tombé.

vingtaine de minutes, mais l'accusée n'a pas mis le nez à l'extérieur. Pendant ce temps, son conjoint, Nima Mazhari, s'est présenté à la porte de la salle, mais on lui en a interdit l'entrée. Il a attendu un moment, échangeant avec un certain détachement quelques banalités avec des journalistes.

Durant toutes les délibérations des jurés, d'ailleurs, Mazhari était présent au palais de justice, mais à distance de Myriam Bédard. Il avait plutôt élu domicile en quelque sorte à la cafétéria, déambulant à l'occasion dans des couloirs d'étages autres que celui de la petite salle d'entrevue où attendaient sa conjointe et son avocat.

Au retour devant le juge Beaulieu, M^e Lemieux s'est dite prête à faire sa plaidoirie, mais c'est M^e Pepper qui ne l'était pas. Il a demandé au juge de reporter le tout au 9 octobre pour se donner le temps de réunir la jurisprudence qu'il entend invoquer.

D'emblée, il a toutefois annoncé qu'il requerra une absolution inconditionnelle pour sa cliente. Il a aussi demandé que

celle-ci continue à jouir d'une liberté provisoire, rappelant au juge que Myriam Bédard a déjà purgé deux semaines de détention provisoire à la suite de son arrestation à Washington, en décembre 2006.

N'ayant aucune objection à ce que les plaidoiries sur la peine soient reportées au 9 octobre, la procureure de la Couronne a aussi annoncé ses couleurs: elle s'opposera à une absolution. Pour sa part, le juge Beaulieu a prévenu M^e Pepper qu'il n'y aura pas d'autre délai. D'ici là, Myriam Bédard devra continuer à se présenter régulièrement à la police, condition qui lui avait

été imposée lors de sa mise en liberté provisoire, au début de l'année.

L'ancienne athlète résidant à Brossard n'est toutefois pas au bout de ses peines. En effet, elle doit encore faire face à une requête en outrage au tribunal déposée contre elle en Chambre de la famille de la Cour supérieure, à Québec.

Cette requête s'inscrit dans le même dossier qui a défini son droit de garde de sa fillette et les droits d'accès de Jean Paquet. L'audition de la requête a été reportée jusqu'à ce que le dossier criminel de Myriam Bédard soit réglé.

LA COURONNE RÉCLAMERA
UNE DÉNONCIATION DU CRIME

La procureure de la Couronne au procès de Myriam Bédard, M^e Josée Lemieux, réclamera l'imposition d'une peine qui constituera une dénonciation de l'infraction commise par la championne olympique de 37 ans. On sait également que le ministère public s'opposera à la demande d'absolution inconditionnelle que fera l'avocat de l'accusée, M^e John Pepper. La demande de la Couronne ne devrait toutefois pas être exorbitante: il pourrait s'agir par exemple d'un sursis qui, contrairement à une absolution, laisserait Myriam Bédard avec un casier judiciaire.

- Le Soleil

Les prisons de Myriam

PATRICK
LAGACÉ
CHRONIQUE

Myriam Bédard, coupable. Coupable d'avoir enlevé son enfant, depuis hier. Mais surtout coupable d'aimer Nima.

Nima, c'est Nima Mazhari. Et pour comprendre la fulgurante descente aux enfers de Myriam Bédard, championne olympique, il faut comprendre la dynamique de sa relation avec Nima Mazhari, son *chum* depuis 2001.

Fin 2006, j'ai fouillé pendant deux semaines, à Montréal et à Québec, pour faire le portrait du couple. Bédard et Mazhari étaient alors en fuite aux États-Unis, introuvables. Un mandat d'arrêt international avait été lancé, la championne de biathlon ayant illégalement emmené sa fille avec elle, pour fuir ce désormais légendaire « terrorisme bureau-

cratique » dont elle se disait victime, avec son *chum*.

J'ai parlé à la famille de Bédard. J'ai parlé à des gens qui, à Québec, ont côtoyé le couple quand celui-ci s'est lancé en affaires, à Lévis. À d'anciens amis de Bédard. À des Montréalais qui avaient, jadis, côtoyé Nima Mazhari.

Et tous m'ont certifié ceci: Myriam Bédard était sous l'emprise totale de Nima Mazhari. Après avoir rencontré l'homme d'origine iranienne, « elle est devenue distante », m'a confié sa mère, Francine.

Et Bédard est devenue franchement bizarre. Elle s'est mise à croire à des sornettes. Aux sornettes de Nima Mazhari. Un ancien ami a eu la surprise de sa vie quand, post-11 septembre, la

championne lui a dit que son Nima savait depuis longtemps que ces attaques se préparaient. « Et elle le croyait », m'a-t-il dit, déprimé.

Petit à petit, en fait, Myriam Bédard a glissé dans une sorte de triangle des Bermudes, dans un univers parallèle où le réel est fort différent. Dans cet univers, Bédard orbitait, comme un astronaute dont le cordon la reliant à la navette se serait rompu, autour d'un soleil aux cheveux hirsutes: Nima Mazhari. Un manipulateur, un beau parleur hors pair. Un énigmatique conteur d'histoires à dormir debout.

C'est clair: Myriam Bédard a été ensorcelée par son nouveau *chum*. À Lévis, en 2003, un entrepreneur s'est lié d'amitié avec le couple. Un jour, alors qu'il faisait des travaux dans un des immeubles du couple, Myriam lui a juré ceci:

« Nima tire mieux à la carabine que moi... »

Soulignons, ici, que le biathlon exige de l'athlète des aptitudes de tireur d'élite. Que Myriam, en son temps, fut une Tiger Woods du tir...

Puis, en mars 2004, Bédard est allée témoigner à Ottawa, en marge de ce qui devenait le scandale des commandites. Ce jour-là, la reine de Lillehammer s'est révélée publiquement comme la *freak* qui inquiétait ses proches depuis longtemps. Ce jour-là, elle a révélé que si le Canada ne s'était pas engagé en Irak aux côtés des États-Unis, « c'est parce que Nima Mazhari a donné plusieurs conseils au premier ministre » Chrétien.

Houston, we have a problem...

Bédard, depuis 2001, est comme dans une secte. Dont elle est la seule disciple. Et où il n'y a qu'un seul gourou, Nima Mazhari.

C'est cet amour, tordu et tout-puissant, qui a fait tonner ce mot, COUPABLE, dans la vie de Myriam Bédard, hier après-midi.

Fera-t-elle de la prison pour l'enlèvement de sa fille? Bonne question.

En voici une meilleure: Bédard sortira-t-elle un jour de prison? Mais non, pas celle de l'État. Celle de Nima.

ÉTATS
GÉNÉRAUX

UN CAHIER SPÉCIAL À NE PAS MANQUER DIMANCHE 23 SEPTEMBRE DANS LA PRESSE

de la lutte
contre
le cancer
au QuébecPalais des congrès
29 septembre
Montréal
de 9 h à 17 h2007
Inscription : 20 \$Pour information :
www.coalitioncaner.com
coalitioncaner@fqc.qc.ca
1 888 726-8302

EN VILLE SANS MA VOITURE!

Air pur au centre-ville de Montréal

ARIANE LACOURSIÈRE

Pour la seule fois de l'année, le taux de monoxyde de carbone était presque nul hier midi au centre-ville de Montréal. Ce fait rarissime a pu être constaté car l'une des principales artères de la métropole a été fermée à la circulation pendant quelques heures dans le cadre de la cinquième journée En ville sans ma voiture!, qui se déroulait simultanément dans 1500 villes du monde. Dès 9h 30, des policiers de Montréal ont bloqué le périmètre compris entre les rues McGill College et Saint-Urbain et entre René-Lévesque et De Maisonneuve. Si les voitures ne pouvaient y pénétrer, plusieurs travailleurs y entraient. Mallette à la main, le Montréalais Jacques Picard marchait allègrement en

Une centaine de jeunes ont participé à un *sit-in* symbolique dans la rue.

plein milieu de la rue. «C'est plaisant, la journée sans voiture, mais c'est bizarre. Parce qu'on peut quand même prendre notre auto! Le périmètre n'est fermé que de 9h30 à 15h 30. Moi, je suis arrivé en auto et j'ai marché le dernier bout», a-t-il avoué.

Peu après la fermeture des rues, une centaine de jeunes ont participé à un *sit-in* symbolique dans la rue avant de se dandiner au son de la musique du groupe Les Respectables qui a offert une courte performance. Différents exposants ont ensuite envahi l'artère pour sensibiliser la population à la pollution, aux transports alternatifs et aux bienfaits de l'activité physique. Le stand de Bombardier était de loin le plus visité. Le public était invité à monter à bord d'un wagon de tramway.

Plus la matinée avançait et plus les passants affluaient dans le quadrilatère interdit aux voitures. Les deux amies Line et Marie-Claude avaient décidé de profiter de leur journée de congé pour

arpenner la rue où se déroulaient les activités. «J'espère que les gens vont s'inspirer de la journée d'aujourd'hui pour utiliser les transports en commun. Mais il faudrait un meilleur réseau pour que les gens osent laisser leur voiture de côté», disait Lyne.

Dans un joyeux brouhaha, des centaines d'enfants accompagnés de leurs éducatrices déambulaient dans la rue. «Au début, ils trouvaient ça drôle de ne pas marcher sur le trottoir. Mais on les a bien avertis que c'est exceptionnel», affirme Stéphanie, qui travaille chez Gare de Rie.

De passage dans la métropole, la Torontoise Kim Fullerton se demandait bien ce qui se passait. Informée de l'événement, elle s'est extasiée: «Pas de voiture au centre-ville! Quelle bonne idée! Vous devriez faire ça chaque semaine!»

Même si les automobiles n'étaient pas admises au cœur de la métropole, la majorité des commerçants du secteur disaient ne pas en être incommodés car les ventes étaient aussi bonnes que d'habitude.

À l'heure du dîner, la rue Sainte-Catherine s'est subitement remplie. Devant la Place des Arts, où du gazon et des tables à pique-nique avaient été installés, l'endroit était bondé.

À travers tout ce beau monde, les chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM) distribuaient discrètement trois tracs. «On ne veut pas gâcher la journée, mais on veut faire part de nos revendications. Depuis cinq ans, il manque 120 autobus par jour à Montréal. On veut que ça cesse», expliquait Claude Benoît, président du Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la STM.

Présent à la journée En ville sans ma voiture!, le maire de Montréal Gérald Tremblay a répliqué. «Notre nouveau plan de transports compte justement répondre à cette demande», a dit le maire dans un court discours devant les participants, avant de remercier la foule d'avoir participé en grand nombre à l'événement.



Un tramway de Bombardier se trouvait rue Sainte-Catherine, hier.

PHOTO IVANO H. DEMERS LA PRESSE ©

Incertitude sur le projet de péage à New York

RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Heureusement, les transports en commun ont la cote à New York: pas moins de 55% des travailleurs de la mégapole vont au boulot en métro ou en autobus, un pourcentage six fois supérieur à celui de Chicago, qui vient au deuxième rang à ce chapitre aux États-Unis.

Mais les usagers des transports en commun ne sont pas encore assez nombreux, selon le maire de New York, Michael Bloomberg, qui a présenté en avril un projet de péage pour réduire le nombre d'autos et de camions à Manhattan.

Inédit aux États-Unis, le plan du maire s'inscrit dans son combat contre la pollution et le réchauffement climatique, et s'inspire de l'expérience de Londres et

de Stockholm, entre autres. Si son avenir est incertain, la réalité des embouteillages à New York, elle, est indéniable.

Les automobilistes qui se déplacent entre New York, le New Jersey et le Connecticut passent trois fois plus de temps immobilisés dans des embouteillages

Le projet new-yorkais prévoit une taxe de 8 \$ pour les automobilistes entrant à Manhattan les jours de semaine et de 21 \$ pour les camionneurs.

aux heures de pointe qu'il y a 20 ans. De 1985 à 2005, le nombre d'heures ainsi perdues est en effet passé de 15 à 46 heures, selon une étude rendue publique mardi.

Financée par le gouvernement fédéral, l'étude calcule en outre que ces embouteillages ont fait

perdre à l'automobiliste new-yorkais moyen 888\$ en 2005, comparativement à 660\$ en 2003, une augmentation rapide attribuable en partie à la hausse du coût de l'essence.

Cette étude apporte de l'eau au moulin du maire Bloomberg, qui en a bien besoin. Son plan

pour les camionneurs. Les partisans du projet affirment que les péages encourageront quantité d'automobilistes à utiliser les transports en commun.

Or, à l'exception des résidents de Manhattan, les électeurs des autres arrondissements de New York – Bronx, Brooklyn, Queens et Staten Island – sont largement opposés au projet de péage, selon un sondage réalisé en juillet.

«La plupart des New-Yorkais pensent que le projet de péage est une mauvaise idée, à moins que les politiciens n'utilisent l'argent pour empêcher les hausses des tarifs des transports en commun», dit l'auteur du sondage, Maurice Carroll, de l'Université de Quinnipiac, au Connecticut.

Le plan du maire de New York doit être approuvé d'ici à la

fin de mars 2008. En attendant, les parlementaires de l'État ont mis sur pied une commission pour examiner la question.

À la mi-août, faut-il préciser, les autorités fédérales ont donné un coup de pouce au maire Bloomberg en décidant d'allouer 354 millions US à la municipalité de New York pour l'aider à installer les péages à l'entrée de Manhattan. Une partie de l'argent doit également servir à améliorer les transports en commun et à créer des espaces de stationnement près des stations de métro aux portes de la ville.

Dans un tel contexte, les responsables des transports métropolitains nagent à contre-courant, ayant annoncé pour le début de l'année prochaine une hausse des tarifs du métro et des autobus.

STÉPHANE DION FAIT SON MEA-CULPA

« Je dois me battre contre une caricature de moi-même »

ALEXANDRE SIROIS

Trois jours après la déconfiture des libéraux lors d'élections complémentaires au Québec, Stéphane Dion est remonté au front hier. Il a critiqué à la fois la politique étrangère « médiocre » du Parti conservateur et... sa propre performance en tant que chef de parti.

«Je dois me battre contre une caricature de moi-même», a déclaré le chef du Parti libéral. Il a du même souffle dit prendre le blâme pour les piètres résultats de sa formation politique lors des élections.

«Au-delà de la stratégie, c'est une question de personnalité. Je suis une personne plutôt discrète, j'aime parler des choses et

pas forcément de moi», a expliqué M. Dion aux journalistes en marge de son discours devant le Conseil des relations internationales de Montréal.

Le leader libéral a dit s'être récemment rendu compte que les électeurs le connaissent peu ou

Le leader libéral a dit s'être récemment rendu compte que les électeurs le connaissent peu ou mal.

mal. Il estime souffrir d'un problème de perception.

«Il faut vraiment que je m'attaque à ça si je veux pouvoir aider davantage mon parti. Je crois qu'on fait énormément de travail sur un grand nombre de politiques qu'on a mises de

l'avant, mais ça ne suffit pas. Il faut aussi voir l'âme, la personne qui est animée derrière ça», a-t-il dit.

La veille, Dion avait pris pour la première fois la responsabilité de l'échec de son parti aux urnes. En entrevue à Radio-Canada, le

teint pâle et l'air contrit, il avait admis ne pas avoir su «faire passer le message».

Hier, il avait retrouvé son tonus. Et s'il a fait son mea-culpa en conférence de presse, il a néanmoins vigoureusement critiqué le gouvernement de Stephen

Harper lors de son allocution, qui portait sur la politique étrangère canadienne.

Celle du gouvernement Harper est à la fois «rigide, simpliste et incompétente», a affirmé M. Dion. Il a mis l'accent sur la gestion du dossier de l'Afghanistan, marquée selon lui par un «cortège d'erreurs».

Il a notamment accusé M. Harper d'avoir «cultivé le flou» quant à la durée de la mission à Kandahar. Ou d'avoir dit «que nos alliés de l'OTAN ont été informés de la décision du gouvernement» à ce sujet, tout en affirmant qu'aucune décision n'a été prise. «Il est toujours ennuyé qu'un politicien change continuellement d'avis.

Mais lorsque des vies sont en cause, c'est inexcusable», a-t-il lancé.

Il a répété que la «mission de combat» du Canada en Afghanistan doit se terminer en 2009. Mais il ne dit pas non à une présence de l'armée canadienne en Afghanistan par la suite, si nos militaires jouent un nouveau rôle.

M. Dion a également, une fois de plus, reproché aux conservateurs de prendre les États-Unis comme

«modèle». Particulièrement en ce qui concerne la mission en Afghanistan.

Acte d'humilité

Les attaques de M. Dion contre ses rivaux ainsi que sa remise en question devront vraisemblablement donner des résultats sur le terrain sous peu. Car certains libéraux commencent à piaffer d'impatience.

Y compris l'ancien directeur général du parti au Québec, Hervé Rivet. Ce dernier, dans une lettre publiée dans nos pages, a accusé hier les troupes de M. Dion d'être déconnectées de la réalité politique québécoise.

Or, pour Denis Coderre, le mea-culpa de Stéphane Dion est «un acte d'humilité» qui montre que le parti est sur la bonne voie. Un geste qui «va avoir un impact sur la capacité d'atteindre les gens».

«Je ne dis pas que c'est le Klondike, a précisé le bouillant député de Bourassa. À chaque jour suffit sa peine. Il y a un travail de fond à faire. Mais je pense que le geste qui a été posé était important, est essentiel, était nécessaire. Et puis c'est de bon augure.»

ACTUALITÉS

PAULINE MAROIS

SES CAMPAGNES ÉLECTORALES

LE LUNDI 13 AVRIL 1981

ELLE GAGNE dans La Peltrie contre Jean-Guy Carignan (PLQ) avec des suffrages et une majorité de 5337 voix
57,3%

LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 1985

ELLE PERD dans La Peltrie contre Lawrence Cannon (PLQ). Elle récolte d'appuis et perd par 6357 voix
38%

LE LUNDI 20 JUIN 1988, LORS D'UNE ÉLECTION PARTIELLE

ELLE PERD dans Anjou contre René Serge Larouche (PLQ). Elle récolte des suffrages et perd par 1143 voix
44,8%

LE LUNDI 25 SEPTEMBRE 1989

ELLE GAGNE dans Taillon contre Rodrigue Dubé (PLQ) avec des suffrages et une majorité de 6421 voix.
55,9%

LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 1994

ELLE GAGNE dans Taillon contre Philippe Angers (PLQ) avec des suffrages et une majorité de 9994 voix
61%

LE LUNDI 30 NOVEMBRE 1998

ELLE GAGNE dans Taillon contre Nicole B. Laramée (PLQ) avec des suffrages et une majorité de 8782 voix.
53%

LE LUNDI 14 AVRIL 2003

ELLE GAGNE dans Taillon contre Annie Evrard (PLQ) avec des suffrages et une majorité de 4483 voix.
45,9%

Source : Directeur général des élections du Québec

LES MUNICIPALITÉS DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHARLEVOIX

Baie-Sainte-Catherine	Saint-Aimée-des-Lacs
Baie-Saint-Paul	Sainte-Anne-de-Beaupré
Beaupré	Saint-Férel-les-Neiges
Clermont	Saint-Hilarion
La Malbaie	Saint-Irénée
Lac-Jacques-Cartier (en partie)	Saint-Joachim
Lac-Pikauba	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente
Les Éboulements	Saint-Siméon
L'Isle-aux-Coudres	Saint-Tite-des-Caps
Mont-Élie	Saint-Urbain
Notre-Dame-des-Monts	Sault-au-Cochon
Petite-Rivière-Saint-François	
Sagard	

LA CIRCONSCRIPTION DE CHARLEVOIX

SUPERFICIE **7307,9 km²**

ÉLECTEURS INSCRITS AUX ÉLECTIONS DE LUNDI **33 154**

VOTE PAR ANTICIPATION **4370 (13,2 %)**

RÉSULTATS AUX ÉLECTIONS ANTÉRIEURES

26 mars 2007	Parti québécois (avec 37,7 % des voix)
14 avril 2003	Parti québécois (avec 43,6 % des voix)
30 novembre 1998	Parti québécois (avec 56,6 % des voix)
12 septembre 1994	Parti québécois (avec 52,6 % des voix)
25 septembre 1989	Parti libéral (avec 54,1 % des voix)
2 décembre 1985	Parti libéral (avec 61,1 % des voix)
13 avril 1981	Parti libéral (avec 50,7 % des voix)
15 novembre 1976	Parti libéral (avec 54,6 % des voix)



PHOTO JACQUES BOISSINOT. ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Après avoir été élue candidate du Parti québécois dans Charlevoix le 29 août dernier (notre photo), Pauline Marois devrait faire, comme prévu, son entrée à l'Assemblée nationale après l'élection partielle de lundi prochain.

Élection partielle dans Charlevoix

Pauline Marois, loin devant

On ne parle encore que de la défaite des libéraux dans Outremont. Mais lundi prochain, une autre élection partielle se tiendra au Québec, cette fois au niveau provincial. Un scrutin qui devrait permettre à la chef du PQ, Pauline Marois, de retourner à l'Assemblée nationale. En effet, les électeurs de Charlevoix ne semblent pas lui tenir rigueur de ne pas venir de la circonscription.

MALORIE BEAUCHEMIN

QUÉBEC — La nouvelle chef du Parti québécois, Pauline Marois, devrait faire son entrée comme prévu à l'Assemblée nationale à la reprise des travaux parlementaires, le 16 octobre. Un sondage Unimarketing—*La Presse—Le Soleil*, effectué du 15 au 20 septembre, la place en excellente position pour ravir la circonscription de Charlevoix à l'élection partielle de lundi.

Près des deux tiers des électeurs de la circonscription (63 %) estiment que M^{me} Marois est la meilleure candidate pour les représenter à Québec. En route vers une victoire « décisive », la chef péquiste obtient deux fois plus d'intentions de vote que son adversaire adéquiste Conrad Harvey, qui récolte l'appui de 31% des Charlevoisiens après répartition des indécis.

Le candidat du Parti vert, David Turcotte, obtient 5% des appuis dans ce sondage mené auprès de 1130 personnes. Les quatre autres candidats, dont le président de l'organisme Fathers-4-Justice, Daniel Laforest, se partagent une mince part de 1%.

« La notoriété, la personnalité de M^{me} Marois lui confèrent un avantage », soutient Reynald Harvey, président d'Unimarketing.

Il faut dire que la circonscription est aux mains des péquistes depuis 1994, lorsque le député démissionnaire Rosaire Bertrand s'est fait élire pour la première fois, après avoir été battu en 1989. La circonscription avait par contre été longtemps détenue par les libéraux, avant l'arrivée de M. Bertrand.

Ce dernier a été chauffé de près, en mars dernier, par le même candidat adéquiste, ex-souverainiste convaincu. Or, ce sondage démontre aussi que 18% des Charlevoisiens ayant voté pour l'ADQ en mars affirmèrent cette fois donner leur appui à M^{me} Marois.

« Ce n'est pas une désaffection du vote adéquiste, estime M. Harvey.

SONDAGE UNIMARKETING—LA PRESSE—LE SOLEIL

INTENTIONS DE VOTE (APRÈS RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES INDÉCIS/DISCRETS)

PAULINE MAROIS, PARTI QUÉBÉCOIS	63%
CONRAD HARVEY, ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC	31%
DAVID TURCOTTE, PARTI VERT DU QUÉBEC	5%
AUTRES	1%

MÉTHODOLOGIE: Ce sondage Unimarketing—*La Presse—Le Soleil* a été réalisé du 15 au 20 septembre 2007 auprès de 1130 personnes. Sa marge d'erreur est de 2,9 points, 19 fois sur 20.

Les gens y voient plutôt une occasion de se doter d'une députée avec une envergure particulière, une chef de parti, qui peut amener des bénéfices pour la région, sans trop nuire à l'ADQ.»

L'argument qu'elle « ne vient pas du comté », avancé par certains adéquistes, n'a pas été un motif dans le choix des électeurs sondés, affirme le sondeur.

Le vote libéral, en l'absence de candidat du parti de Jean Charest, aurait pu faire pencher la balance d'un côté comme de l'autre. Mais le sondage Unimarketing laisse entendre qu'il pourrait se partager équitablement entre le PQ et l'ADQ. En effet, 39% des électeurs libéraux de mars dernier ont affirmé qu'ils voteraient cette fois pour M. Harvey contre 38% pour M^{me} Marois.

Dès les premiers jours de la campagne, fin août, le premier ministre Charest avait dit souhaiter que la chef péquiste siège le plus tôt possible à Québec, ce qui avait été perçu par plusieurs comme une consigne de vote aux libéraux de la circonscription. Depuis, ils se sont rangés autant d'un côté comme de l'autre. L'ancien député libéral fédéral Auguste Choquette s'est notamment affiché publiquement cette semaine pour le candidat de l'Action démocratique. Le maire de Saint-Aimée-des-Lacs, Bernard Maltais, a pour sa part appuyé la chef péquiste.

Le sondage Unimarketing, précis à 2,9 points près, note un taux

d'indécis de 11%, comparable à des sondages dans le cadre d'élections générales. « Tout le monde connaît M^{me} Marois. Sa candidature a fait jaser dans la circonscription, explique M. Harvey. Les gens se sont fait une idée. » Une surprise, donc, est peu probable, selon lui.

Mais le taux de participation, toujours très faible dans les élections partielles, pourrait changer la donne. En 2006, au moment de se faire élire dans une partielle à Pointe-aux-Trembles, le chef démissionnaire du PQ, André Boisclair, avait bénéficié de 70% des appuis, en l'absence de candidats libéral et adéquiste. Mais seulement le tiers des électeurs s'étaient présentés aux urnes.

Dans Charlevoix, la participation pourrait être plus élevée, puisque l'ADQ, le deuxième parti en importance à l'Assemblée nationale, a choisi « d'offrir un choix à la population », disait M. Harvey au lancement de sa campagne. Déjà, le vote par anticipation a été beaucoup plus important qu'à l'habitude, démontrant un intérêt certain de la population.

Mais ça ne veut pas dire pour autant que le taux de participation battra des records. « Aux dernières élections générales, on a eu un record par anticipation, mais le deuxième plus bas taux de participation le jour du vote », met en garde Denis Dion, porte-parole du directeur général des élections.

QUATRE CIRCONSCRIPTIONS DANS LA VIE POLITIQUE DE PAULINE MAROIS

Source : Directeur général des élections du Québec. Recensements de 1981, 1986 et 2001

LA PELTRIE 1981 ⁽¹⁾	
Population	58 110
Âge moyen	n/d
65 ans et plus	3,31%
LANGUE MATERNELLE	
Français	97,3%
Anglais	2,1%
Autres	0,6%
RELIGIONS	
Catholique	n/d
Autres	n/d
IMMIGRANTS	
Taux de chômage	8,9%
REVENU MOYEN (PAR FAMILLE)	30 338 \$

⁽¹⁾ Pauline Marois a été députée de La Peltrie de 1981 à 1985 et été candidate (défaite) dans Anjou aux élections partielles de juin 1988.

⁽²⁾ Elle a été députée de Taillon de 1989 à 2006

ANJOU 1986 ⁽¹⁾	
Population	44 525
Âge moyen	n/d
65 ans et plus	8,0%
LANGUE MATERNELLE	
Français	81,4%
Anglais	5,1%
Autres	8,1%
Réponses multiples	5,4%
RELIGIONS	
Catholique	n/d
Autres	n/d
IMMIGRANTS	
4645	
Principales régions:	
Europe, Amérique latine, Asie	
TAUX DE CHÔMAGE :	11,4%
REVENU MOYEN (PAR FAMILLE)	38 110 \$

TAILLON 2001 ⁽²⁾	
Population	73 886
Âge moyen	36,2 ans
65 ans et plus	10,0%
LANGUE MATERNELLE	
Français	90,5%
Anglais	2,7%
Autres	6,7%
Réponses multiples	0,1%
RELIGIONS	
Catholique	87,6%
Autres	12,4%
IMMIGRANTS	
5645	
Principaux pays :	
Haïti, France, Italie, Algérie, Vietnam	
TAUX DE CHÔMAGE	6,8%
REVENU MOYEN (PAR INDIVIDU)	29 990 \$

CHARLEVOIX 2001	
Population	40 214
Âge moyen	40,6 ans
65 ans et plus	16,8%
LANGUE MATERNELLE	
Français	99,4%
Anglais	0,5%
Autres	0,1%
RELIGIONS	
Catholique	96,7%
Autres	3,3%
IMMIGRANTS	
265	
Principaux pays :	
France, Haïti, États-Unis, Royaume-Uni	
TAUX DE CHÔMAGE	12,9%
REVENU MOYEN (PAR INDIVIDU)	22 519 \$

REPORTAGE PUBLICITAIRE

L'ENSEIGNEMENT
PRIVÉ
AU QUÉBEC

Un cahier spécial à ne pas manquer samedi 22 septembre dans

LA PRESSE

Mon droit est plus fort que le tien



YVES BOISVERT
CHRONIQUE

Ainsi donc, le Conseil du statut de la femme s'apprête à décréter que l'égalité des sexes prime la liberté de religion, rapporte mon collègue Denis Lessard.

On n'est pas terriblement surpris: c'est son ouvrage, après tout, de marteler l'importance de ce principe durement acquis.

Mais en même temps, l'affirmation des droits dans l'absolu ne veut pas dire grand-chose. Il faut des faits, il faut un problème, il faut un contexte pour voir ce que ça veut dire.

Quand le *Bill of Rights* américain décrète, en 1791, l'égalité entre les hommes, il n'est question que des hommes blancs. L'homosexualité était criminalisée il y a 40 ans. Il y a 10 ans, Charte ou pas, on ne croyait pas que les gais pourraient se marier. Aujourd'hui, on peut avoir deux pères. Autre contexte, autre définition.

Tout ça pour dire que les déclarations de principe du Conseil du statut de la femme ne veulent

rien dire tant qu'on n'a pas un problème à régler.

Cela crée une image, par contre. Cela donne l'impression qu'on a réglé un problème: aucun «accommodement» religieux qui brime les droits de la femme. Qui peut bien être contre ça? Pas de charia, pas de burqa au bureau de vote.

Mais si le droit à l'égalité «prime» la liberté de religion, il devrait être permis de poursuivre l'archevêché de Montréal, qui a une politique d'embauche discriminatoire. Même chose pour les synagogues, où les femmes sont exclues du rabinat, ou des mosquées, qui confinent les femmes à l'arrière de l'enceinte. Bombardier ne pourrait pas faire ça!

Les grandes religions sont sexistes et, pourtant, on convient généralement que les tribunaux ou les commissions des droits ne devraient pas se mêler de les réformer. Quand il a été question de permettre le mariage gai, tant

le Parlement que les tribunaux s'entendaient pour dire qu'on ne pourrait jamais contraindre les responsables du culte à faire des mariages qui vont contre leurs croyances. Est-ce à dire que la liberté de religion prime le droit à l'égalité des catholiques?

C'est un exemple évident du fait que la «hiérarchie» abstraite des droits est relativement vide de sens.

Si je dis que le «droit à la vie» prime tous les autres, je n'entendrai pas beaucoup de contradicteurs dans la salle. Chaque fois que les Témoins de Jéhovah se sont retrouvés devant le tribunal au Canada pour empêcher une transfusion sanguine à un de leurs enfants, ils ont perdu.

Mais si je me sers du droit à la vie pour forcer le gouvernement à permettre la privatisation de l'assurance maladie, comme dans l'affaire Chaoulli, il y en a qui vont protester. Pourtant, on vient de dire que c'est un droit suprême! Les listes d'attente le menacent, donc je peux remettre en question le système de santé public, non?

Ce n'est pas pour rien que la Cour suprême du Canada a rejeté l'approche d'une hiérarchie des droits. L'idée est au contraire de les faire cohabiter dans la mesure du possible. De toute manière, il faut finir par trancher. Simple-

ça ne peut pas, ça ne doit pas être automatique, préprogrammé.

La Cour suprême a affirmé ce principe en 1994, dans une affaire où Radio-Canada s'était fait imposer une injonction pour ne pas diffuser un documentaire sur des agressions sexuelles dans un orphelinat de Terre-Neuve. Des procès avec des faits similaires se déroulaient en même temps. Et jusque-là, on avait coutume de dire que quand le droit d'un accusé à un procès juste pouvait être menacé par la liberté de la presse, cette dernière devait s'effacer.

Mauvaise approche, avait écrit le juge Antonio Lamer. Il faut trouver des moyens originaux de protéger les deux droits, plutôt que de simplement en faire triompher un aux dépens de l'autre. Dans ce cas-là, il était par exemple possible de diffuser le documentaire et de faire une sélection plus prudente des jurés pour s'assurer que la diffusion ne les ait pas influencés indûment.

Il y a évidemment des limites au-delà desquelles le ticket de l'accommodement religieux n'est plus valable dans le Québec post-catholique de 2007. Notamment l'égalité juridique entre hommes et femmes.

Mais la liberté de religion n'est pas «inférieure». Elle n'est pas protégée pour rien. C'est une

liberté englobée dans le même article de la Charte que la liberté de conscience, d'opinion et d'expression. Pour un croyant, la religion est une caractéristique intime profonde, au cœur de son humanité et de sa liberté.

Le discours public sur la religion, dans le cadre des accommodements raisonnables, finit par la ravalé à des signes extérieurs, des coutumes étranges, de vagues simagrées. Après tout, vue de l'extérieur, la religion des autres apparaît spontanément comme un tissu de superstitions, de pratiques insensées et d'interdits irrationnels. Et pourtant, pour le croyant, c'est ce qui est au cœur de sa condition humaine, ce qui lui donne un sens.

C'est pourquoi les tribunaux se gardent bien de juger le contenu des religions, quand survient un problème d'accommodement.

L'important est d'en circonscrire les limites dans l'espace public. Le plus difficile, pour tous les droits, est de les faire cohabiter intelligemment... dans la mesure du raisonnable.

«Limite» et «raisonnable»: deux mots-clés qu'on trouve comme par hasard dans le tout premier article de la Charte canadienne des droits et libertés. Et qui s'applique à tous les droits.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur: Yves.boisvert@lapresse.ca



Gérard Bouchard à l'écoute des citoyens de Saguenay, hier.

PHOTO ROCKET LAVOIE, LE QUOTIDIEN DE CHICOUTIMI

COMMISSION BOUCHARD-TAYLOR À SAGUENAY

Le maire affirme ses valeurs religieuses

CAROLINE TOUZIN

SAGUENAY — Le maire de Saguenay Jean Tremblay refuse de mettre «l'avenir moral» de ses enfants entre les mains des politiciens et des juges. «C'est trop sérieux», a lancé le maire qui s'est présenté comme «profondément catholique».

Les politiciens et les juges doivent «s'inspirer des règles de l'Église», a dit le maire devant la commission Bouchard-Taylor, hier. La religion catholique doit avoir préséance sur les autres, a-t-il ajouté. Ce maire de la sixième plus de Québec trouve les autres politiciens «timides» quand vient le temps d'exprimer leurs valeurs religieuses.

Prôner la séparation totale de l'État et de l'Église est «anormal, contre-productif, voire contradictoire». C'est pourquoi la Ville propose un «nouveau contrat social», a-t-il expliqué.

L'Église catholique pourrait ainsi conseiller l'État sur des sujets à connotation morale ou religieuse comme la place de la religion à l'école, croit le maire.

«Moi, le maire de Saguenay, comme le maire de la Ville de Laval, violons-nous la laïcité, lorsque, conscients que nous sommes toujours dépendants de notre Dieu, nous le prions avant d'entamer un travail de discernement pour le bien de nos citoyens?» se demande-t-il dans son mémoire déposé au nom de la Ville à la Commission sur les accommodements raisonnables, hier à Saguenay.

Les Québécois sont un peu bonasses, selon lui. «Quand quelqu'un, qui représente 3% de la population, veut faire quelque chose, tout le monde se plie. Mais quand le maire veut faire sa prière, on lui dit d'arrêter pour respecter le principe de la laïcité», a-t-il déploré.

Dans son mémoire, l'avortement est associé à «un crime et un meurtre». La Bible est la «Charte universelle du genre humain». La Révolution tranquille a amorcé une «dérive morale», comme un «balancier qui ne sait plus s'arrêter», écrit-il dans le mémoire intitulé *Je me souviens*, comme la devise du Québec.

Preuve de la dérive morale: uniquement dans sa ville, il y a deux suicides par semaine, a-t-il souligné. «Depuis qu'on oublie nos valeurs principales, cela ne va pas si bien que cela. Les gens ne sont pas si heureux», a-t-il lancé aux médias. L'actuel courant de pensée qui entraîne les gens à mépriser et à rejeter la religion catholique l'agace.

Le maire a spécifié qu'il est ouvert aux autres religions. Le mois dernier, il a accueilli un groupe d'Indonésiens musulmans. Ils ont demandé un

endroit pour prier à l'hôtel de ville. «Aussi catholique que je suis, je me suis empressé de leur trouver une salle et des tapis», a-t-il lancé.

Peuple fondateur

Parmi la vingtaine de personnes venues témoigner, hier, plusieurs ont critiqué les accommodements religieux et le port de symboles religieux. «Le peuple fondateur est devenu la troisième classe dans notre société. Il y a les Indiens, les immigrés et nous (...). Dans les écoles, on remplace les crucifix par les couteaux, le kirpan», a déploré Marcien Bisson, syndicaliste à la retraite et catholique.

Autre retraité et catholique, Laval Gauthier trouve «inacceptable que des femmes se promènent voilées». Marthe Asselin-Vaillancourt de l'Association québécoise de défense des personnes retraitées, elle,

est hésitante. «Ça fait comme deux mondes parallèles et je trouve qu'on devrait éviter ça au Québec», a-t-elle dit. Pour Reine-Marie Côté, animatrice de vie spirituelle au primaire, «la religion qui semble le plus déranger ici est celle des musulmans».

Un collègue de Gérard Bouchard à l'Université du Québec à Chicoutimi, Robert Dole, est venu partager une crainte différente. «J'ai peur que l'islamophobie atteigne le Québec. Moi, je suis heureux que les jeunes filles arabes puissent porter le voile à l'école. Ça fait partie de la liberté de religion de ce pays.»

Après les deux jours de la Commission passés à Saguenay, Gérard Bouchard s'est dit «tout particulièrement fier d'être aaguayéen». La Commission se déplace à Saint-Jérôme et Joliette la semaine prochaine.

ACTUALITÉS

ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

Les écoles démunies face aux demandes religieuses

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Les directions d'école et le personnel scolaire sont démunis, souvent laissés à eux-mêmes, face aux demandes d'accommodements religieux et culturels. Le très attendu rapport du comité consultatif sur «l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire» recommande au gouvernement Charest de corriger le tir au plus vite.

Québec devrait notamment améliorer la formation des enseignants, mettre en place des «lieux de médiation» et créer un «centre de référence» au ministère de la Justice pour conseiller les écoles sur ce sujet épineux. Le comité consultatif a également défini des balises dans le but d'aider les écoles à gérer les demandes d'accommodement.

La Presse a mis la main sur une version préliminaire —«presque finale», dit-on dans les coulisses— du rapport qui doit être remis à la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, un peu plus tard cet automne. Créé par le gouvernement il y a un an, en pleine tempête médiatique au sujet des accommodements raisonnables, le comité consultatif est présidé par Bergman Fleury, spécialiste de l'éducation interculturelle à la CSDM que l'on surnomme «Monsieur accommodement raisonnable». Son rapport, qui comprend un plan d'action ambitieux, est appelé à devenir LA référence des écoles pour composer avec les demandes d'accommodement. Celles-ci peuvent aussi bien venir d'un élève, de ses parents ou d'un membre du personnel issu d'une communauté culturelle.

Le comité consultatif veut éviter que les accommodements deviennent «des permissions tous azimuts accordées aux minorités pour contourner les normes communes et dicter leur loi à la majorité». Mais en même temps, les écoles ne doivent pas manifester une «fermeture à la différence». Les accommodements religieux et culturels «remplissent des fonctions nécessaires dans une école et une société pluralistes. (Ils) encouragent l'inclusion scolaire et sociale», insiste le comité.



Un rapport, qui comprend un plan d'action ambitieux et qui est appelé à devenir LA référence des écoles pour composer avec les demandes d'accommodement, sera remis à la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne (notre photo), un peu plus tard cet automne.

Les écoles «ont besoin de pouvoir identifier correctement les demandes qui sont légalement fondées et de pouvoir se référer à des balises claires susceptibles de les guider, de manière cohérente, dans leurs prises de décision et leurs actions quotidiennes», souligne le rapport d'une trentaine de pages.

Plusieurs balises

L'un des volets du rapport propose des «balises psychosociales, pédagogiques, juridiques et organisationnelles» aux écoles afin de déterminer si une demande d'accommodement est acceptable. Les établissements devraient d'abord s'assurer du respect de certains principes fondamentaux. Par exemple, un accommodement ne doit pas nuire «au bien-être géné-

ral» des élèves et du personnel ou à la sécurité de l'école. Il ne doit pas «remettre en question la capacité de fonctionnement de l'école» ni «compromettre sa capacité de dispenser aux élèves les services éducatifs prévus par les lois».

L'accommodement «ne doit pas aller à l'encontre des enseignements faits à l'école». Les droits fondamentaux garantis aux élèves et au personnel scolaire, comme l'égalité des sexes, ne doivent pas être brimés par un accommodement, ajoute le rapport.

Le comité recommande que chaque commission scolaire se dote d'une «politique interculturelle» dans laquelle ces balises seraient enchâssées. Toute demande d'accommodement qui ne respecte pas l'une ou l'autre des balises devrait être rejetée.

Le rapport Fleury propose également une «démarche pour traiter une demande d'accommodement en milieu scolaire». Lorsqu'elle reçoit une telle demande, l'école doit en premier lieu «recueillir toutes les données pertinentes pour une analyse éclairée de la situation», plutôt que de trancher de façon précipitée, recommande le comité.

L'école est invitée à «établir clairement les attentes de chaque partie». Elle doit ensuite «déterminer s'il y a atteinte à une liberté fondamentale». Elle doit vérifier «s'il y a obligation de rechercher un accommodement raisonnable», en tenant compte des jugements rendus par les tribunaux.

En l'absence d'obligation d'accommodement, l'école doit «décider de la pertinence de rechercher

un ajustement volontaire pour des motifs autres que légaux».

Si l'école choisit de donner suite à la demande, elle doit «s'engager dans une démarche de dialogue» avec le demandeur afin de déterminer la solution la plus appropriée et définir le «délai d'application», stipule le rapport. Le comité recommande enfin qu'un «suivi de la mise en œuvre de la solution» soit réalisé.

Québec appelé à intervenir

Pour que l'école franchisse les étapes de cette démarche avec succès, le comité consultatif demande au gouvernement Charest de faire sa part. Par exemple, un «centre de référence» devrait être créé sous l'égide du ministère de la Justice. Les écoles pourraient lui demander conseil. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse devrait également mettre à leur disposition des professionnels capables de leur venir en aide.

Le comité Fleury demande à Québec de mettre en place des «lieux de médiation» pour permettre aux écoles de faire face aux situations litigieuses, dans le cas où les discussions avec les membres d'une communauté culturelle tournent mal par exemple.

Une «formation sur la gestion de la diversité culturelle» devrait être donnée à la direction et au personnel des écoles sur tout le territoire québécois. Cette formation devrait être intégrée aux cours universitaires des futurs professeurs.

Toutes ces actions sont nécessaires puisque les écoles sont pour l'instant démunies lorsque vient le temps de répondre aux demandes d'accommodements, souligne le rapport. Le comité déplore «l'absence presque totale du thème de l'accommodement raisonnable dans les règlements administratifs et les guides de gestion». Les quelques outils disponibles sont «peu diffusés ou utilisés». La formation en cette matière est «limitée».

Le comité consultatif regroupe plusieurs acteurs du réseau de l'éducation: les commissions scolaires, les syndicats de l'enseignement, les directions d'écoles et les cadres, notamment.

Un ex-VP d'Alcan chef de cabinet de Charest

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Daniel J. Gagnier, un vice-président d'Alcan qui vient de prendre sa retraite, devient le chef de cabinet du premier ministre Jean Charest. Les deux hommes s'étaient connus à l'époque où M. Gagnier était sous-secrétaire au Conseil privé à Ottawa, sous Brian Mulroney. Dès son élection en 2003, M. Charest l'avait sollicité, mais M. Gagnier avait décliné la proposition pour rester à la vice-présidence «affaires générales et extérieures» de la multinationale.

M. Gagnier n'a jamais eu de contact avec le Parti libéral du Québec et n'a pas davantage touché à l'administration publique québécoise. Avant son passage à Ottawa, dans l'orbite du gouvernement Mulroney, M. Gagnier avait été au cabinet du premier ministre libéral ontarien David Peterson. Auparavant il avait été sous-ministre en Saskatchewan. Avant d'aller chez Alcan, il avait été président de l'Association des brasseurs du Canada.

«Je suis très heureux qu'une personne de la trempe de Daniel Gagnier ait accepté de rejoindre mon équipe. Je suis convaincu que sa vaste expérience des secteurs public et privé sera un atout considérable pour notre gouvernement», a soutenu M. Charest dans un communiqué.

Son prédécesseur, Stéphane Bertrand, avait dès ce printemps indiqué qu'il voulait quitter son poste. Il avait même annoncé son départ avant même que M. Charest ait pu trouver un successeur, une situation passablement embarrassante. Encore maintenant, le cabinet du premier ministre du Québec n'a pas de directeur des communications.

M. Charest avait offert à Michel Bissonnette de Zone 3 ce poste de chef de cabinet, mais le jeune communicateur a refusé pour des raisons professionnelles. Par personne interposée, M. Charest avait envoyé le même message à John Parisella qui n'était pas davantage intéressé.

1,4 million pour la croix du mont Royal

La restauration de la croix du mont Royal coûtera plus cher que prévu. L'administration Tremblay, qui croyait pouvoir s'en tirer avec une somme de 850 000\$, devra finalement déboursier 1,4 million de dollars pour donner une seconde vie à l'icône de la montagne. Cette hausse s'explique notamment par l'état de la structure de métal, qui doit être totalement remplacée. La première phase des travaux commencera à l'automne et s'échelonne jusqu'au printemps. Elle comprend aussi la pose d'un nouveau système d'éclairage. «En raison des travaux, certaines portions de la croix seront tour à tour privées d'éclairage.

Sara Champagne

Garanties prolongées: recours collectif en vue

L'Union des consommateurs vient de déposer une requête en autorisation d'un recours collectif parce qu'elle estime que Best Buy et Future Shop contreviennent à la loi en vendant des garanties prolongées sur leurs produits. L'Union reproche à Best Buy et Future Shop d'attribuer de faux avantages à ces garanties prolongées, aussi appelées plans de services. Selon le document, les commerçants omettraient notamment d'aviser les acheteurs que les problèmes couverts par ces garanties, souvent très chères, sont déjà protégés par les garanties légales.

La Presse

ÉCONOMISEZ JUSQU'À

40%

BANANA REPUBLIC

MAGASINEZ TÔT POUR AVOIR LE MEILLEUR CHOIX POSSIBLE

1.888.BRSTYLE

Les prix des soldes sont valables dans les magasins Banana Republic du 20 septembre au 8 octobre 2007. Certains modèles seulement. Non valables dans les magasins de liquidation de Banana Republic.

Un nouveau pont Champlain : peu probable

Si un nouveau pont devait être construit au-dessus du Saint-Laurent, Saeed Mirza, de l'Université McGill, et André Picard, de l'Université Laval, s'entendent pour recommander un pont haubané. « C'est la meilleure solution. On pourrait probablement éviter de construire des piliers dans l'eau », dit M. Picard. Le pont haubané le plus large au monde, Zakim Bunker Hill à Boston, comporte 10 voies et a été inauguré en 2003. Il remplaçait un pont à six voies, comme le pont Champlain. Son budget a été de 100 millions, pour une longueur de 436 mètres. Le pont Champlain fait six kilomètres.



MATHIEU PERREAULT

Le gouvernement Harper n'a aucunement l'intention de se lancer dans la construction d'un nouveau pont pour remplacer le pont Champlain, a indiqué hier le ministre des Travaux publics, Michael Fortier, qui est également responsable de la région de Montréal. De son côté, la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain affirme qu'il ne s'agit que d'un « scénario qui est envisagé pour tous les ponts de façon routinière ».

De toute façon, l'entreprise est pratiquement insurmontable étant donné l'opposition de Montréal aux nouveaux ponts, comme celui de la 25 dans le nord de la ville, soulignent des profes-



PHOTO ROBERT E. KLEIN, ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Le pont Zakim de Boston, vu de la tour sud.

seurs de génie civil des universités McGill et Laval consultés par *La Presse*. Il s'agirait par ailleurs d'un cadeau empoisonné pour les automobilistes, qui devraient endurer des années de bouchons.

« Quiconque a vécu à Montréal à la fin des années 80 et au début des années 90 se souvient des embouteillages sur le pont Champlain », rappelle Saeed Mirza, de l'Université McGill,

qui estime également qu'un nouveau pont serait « inacceptable » dans le contexte des changements climatiques. « Même si on continuait à utiliser Champlain pendant la construction du nouveau pont, à un certain point il faudrait faire des modifications majeures aux approches. »

Le « scénario » de la Société des ponts, dévoilé hier par le *Journal de Montréal*, a été présenté au gouvernement Harper l'automne dernier et a été rejeté, indique André Girard, porte-parole de la Société. « Nous présentons régulièrement des scénarios de ce genre. Par exemple, avant la réfection du tablier du pont Jacques-Cartier, nous avons présenté des scénarios pour des chantiers de deux, quatre et huit ans, et différents types de tabliers. Nous préparons actuellement de nouveaux scénarios pour Champlain qui seront présentés l'automne prochain. » Selon M. Girard, Montréal n'a pas été impliquée dans le développement

du scénario d'un nouveau pont voisin de Champlain.

André Picard, de l'Université Laval, estime qu'il est courant d'évaluer le coût d'un nouveau pont en cas de rénovation majeure. « Il faut toujours comparer le coût des réparations avec celui d'un nouveau pont, dit M. Picard. Si ça dépasse une certaine limite, disons 60 %, il vaut mieux construire du neuf parce qu'il y aura des économies d'entretien à long terme. C'est comme pour une voiture: avant d'investir dans une vieille voiture, on évalue le coût d'une voiture plus neuve. »

Le scénario faisait état d'un pont de huit ou dix voies, dont deux seraient réservées aux transports en commun. Selon M. Picard, le pont Champlain actuel pourrait vraisemblablement être préservé. « S'il était réservé aux automobiles, le tablier durerait beaucoup plus longtemps. Ce sont les camions qui endommagent le plus les ponts. »



CE SOIR 19 H
DU CŒUR
AU VENTRE

ACTUALITÉS

SUR CYBERPRESSE.CA

SPÉCIAL CINÉMA

Tout nouveau, tout beau, moncinema.ca est la bible des films à l'affiche. Visitez notre nouveau site sur www.moncinema.ca

Une sortie en cinéma en vue? Tapez moncinema.ca/bandes-annonces pour visionner les bandes-annonces des films à l'écran

Le film tant attendu de François Girard, *Soie*, prend l'affiche aujourd'hui. Voyez nos photos de cette magnifique production sur moncinema.ca/soie



QUIZ

Êtes-vous plus brillant qu'un élève de première secondaire? Pour le savoir, répondez à nos questions de connaissances générales sur cyberpresse.ca/secondaire

NOS BLOGUES

FRANÇOIS GAGNON
Beau de loin,
mais loin d'être beau...

Vous souvenez-vous de cette expression? Elle m'a traversé la tête au moins 20 fois pendant que je cordais du bois, en écoutant le Canadien se faire battre par les Islanders de New York.

Lisez la suite sur www.cyberpresse.ca/gagnon

LE HUARD ATTEINT 99,87 ¢ US

Une parité invisible à la caisse



PHOTO PAUL CHIASSON, PRESSE CANADIENNE

Le dollar canadien a eu momentanément la même valeur que le billet vert, hier. Mais les Canadiens ne voient toujours pas de différence à la caisse.

HUARD

suite de la page A1

«Cela nous montre que l'économie canadienne va très bien. Notre devise a augmenté de 60 % depuis 2002 et nous connaissons le plein emploi. Il y a beaucoup de nouveaux emplois créés, même si le secteur manufacturier va mal», affirme Maurice Marchon, professeur d'économie appliquée aux HEC Montréal.

Toutefois, même si le huard a la même valeur que le billet qui se trouve dans le portefeuille des consommateurs américains, les Canadiens paient toujours plus cher pour leurs produits de consommation.

Par exemple, une Pontiac Vibe 2007, modèle de base, coûte 17 345 \$ (taxes en sus) chez nos voisins du Sud; ici, le prix de détail suggéré par GM est de

de consommation depuis que le huard a amorcé sa remontée, rien ne justifie une différence de prix aussi marquée. «Nous demandons au Conseil québécois du commerce de détail de fournir publiquement des explications aux Québécois, lance le porte-parole Michel Arnold. Pour nous, c'est clair que le consommateur se fait avoir. Si la situation était inverse, et que le prix du dollar canadien se mettait à chuter, c'est certain que le prix s'ajusterait immédiatement à la hausse au Canada.»

C'est la faute du marché, rétorque le Conseil québécois du commerce de détail. «On ne peut pas appliquer une simple règle de trois et accuser les détaillants de se mettre la différence dans les poches, affirme le PDG de l'organisme, Gaston Lafleur. Avant d'arriver chez le détaillant, un produit passe par plusieurs intermédiaires. Chacun établit son prix, et il peut y avoir une proportion de la différence de prix refilée à l'un ou l'autre des maillons de la chaîne. Mais il reste que si le produit est vendu trop cher, il va rester sur les tablettes. Nous sommes dans un cas classique d'offre et de demande», dit-il.

Selon les économistes consultés par *La Presse*, l'importante différence de prix s'explique effectivement par le marché, qui est fondamentalement différent au Canada et aux États-Unis. «Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, comme la taille du marché, beaucoup plus importante aux États-Unis, les coûts de transport, qui sont peut-être plus élevés au Canada, la compétition, probablement plus féroce chez nos voisins du Sud, et le revenu moyen disponible de la population, qui avantage encore les Américains, explique Chris Ragan, professeur d'économie à l'Université McGill. Tout cela entre en ligne de compte et influence le prix.» Qui plus est, soutient le Conseil québécois du commerce de détail, les charges sociales assumées par les entreprises canadiennes sont plus élevées qu'aux États-Unis.

Mais chose certaine, plusieurs consommateurs canadiens ont déjà commencé à contourner les règles du marché. Selon la chambre de commerce de Plattsburgh, les consommateurs québécois sont nettement plus nombreux à traverser la frontière depuis le début de l'été. Plusieurs d'entre eux y achètent même des voitures.

Statistique Canada a également enregistré cette année une augmentation de 30 % par rapport à 2006 du nombre de voitures neuves et usagées achetées par des Canadiens aux États-Unis. «Il peut y avoir des économies importantes à faire, surtout sur les modèles de voitures haut de gamme, affirme Sophie Gagnon, porte-parole de CAA-Québec. Il faut cependant aller plus loin que le simple prix de vente. Il ne faut pas oublier qu'il y a des taxes, des droits de douane et des frais d'inspection à payer à la frontière, en plus des questions de garanties et de financement. Il faut vraiment prendre le temps de faire les calculs.»

À LIRE

Notre dossier Le huard rejoint le billet vert, dans *La Presse Affaires*, en pages 1 à 3.

PRIX US vs
PRIX CAN

(taxes en sus)

AUTOMOBILE

Pontiac Vibe 2007
modèle de base

Canada: 19 080 \$

États-Unis: 17 345 \$US

ÉCART: 10 %



Sources: sites web de GM

ÉLECTRONIQUE

iPod Classic
80 GB d'Apple

Canada: 279,99 \$

États-Unis: 249,99 \$US

ÉCART: 12 %



Sources: sites web d'Apple

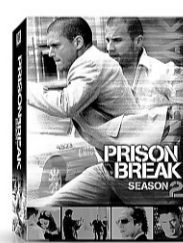
DVD

Prison Break,
deuxième saison (VOA)

Canada: 54,96 \$

États-Unis: 37,99 \$

ÉCART: 44,6 %



Sources: sites web d'Amazon

ALIMENTATION

Trio Big Mac,
chez McDonald's

Canada: 5,79 \$

États-Unis: 5,19 \$

ÉCART: 11,6 %



Sources: prix au centre-ville de Montréal
et prix à Burlington

AMEUBLEMENT

Matelas Sultan Hamnò,
grand format («Queen»), chez
IKEA Canada: 499,00 \$

États-Unis: 379,00 \$

ÉCART: 31,7 %



Sources: sites web d'Ikea

Une étude effectuée par
BMO Capital Markets
révèle que les Canadiens
paient 24 % de plus
que les Américains pour
un panier de biens de
consommation variés.

19 080 \$.

Le coffret DVD de la deuxième saison de la télésérie *Prison Break* coûte 37,99 \$ sur Amazon.com; le même coffret se vend 54,96 \$ sur la filiale canadienne du site, Amazon.ca. Autre exemple: un iPod Classic de base vous coûtera 249 \$ partout aux États-Unis, mais vous paierez 279 \$ si vous l'achetez de ce côté-ci de la frontière.

Même un trio Big Mac chez McDonald's coûte moins cher aux États-Unis: 5,19 \$ contre 5,79 \$ ici.

Une étude plus rigoureuse effectuée par BMO Capital Markets révèle que les Canadiens paient en fait 24 % de plus que les Américains pour un panier de biens de consommation variés. «Bien qu'il soit irréaliste de s'attendre à ce que les prix s'ajustent instantanément d'un côté et de l'autre de la frontière, cet écart n'en demeure pas moins insoutenable», écrit l'analyste Douglas Porter.

À qui la faute?

Pour l'organisme Option consommateurs, qui suit de près le prix de plusieurs biens

TOUS LES SCÉNARIOS...

CINÉMA
Tous les samedis dans
LA PRESSE

VOUS CHERCHEZ ?

VOUS TROUVEREZ !
CARRIÈRES
Le samedi dans
LA PRESSE

FEDERAL AUCTION SERVICE - DIMANCHE
ENCHÈRES PUBLIQUES
PLUS DE 60 ARTICLES DE BIJOUTERIE RÉCUPÉRÉS D'UNE
SAISIE DE BIJOUX PAR LE SHÉRIF
À ÊTRE MIS AUX ENCHÈRES POUR LE COMPTE DE ET POUR LE BÉNÉFICE
DU DEMANDEUR. (ORDRE DE LA COUR NO DE DOSSIER 04-CV-263940CM2)

AUTRES PARTIES CONTRACTUELLES
PLUS DE 60 ARTICLES DE NOUVELLE BIJOUTERIE FINE AVEC ORDONNANCE D'ÊTRE VENDUS À LA PIÈCE

Bague pour femme avec
un diamant de 3 ct
d'un jaune naturel
impressionnant

PLUSIEURS DIAMANTS DE 1 À 6 CARATS, RUBIS, ÉMERAUDES, SAPHIRS, PERLES RARES DES MERS DU SUD, BOUCLES D'OREILLES, BRACELETS, COLLIERS ET BAGUES. MONTRES ROLEX, CARTIER, PATEK PHILIPPE, PIAGET ET BREITLING. COMME NEUVES AVEC GARANTIE.

LOEWS HÔTEL VOGUE, 1425, RUE DE LA MONTAGNE, MONTRÉAL
DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2007. INSPECTION PUBLIQUE ET
ENREGISTREMENT À PARTIR DE 13 H. ENCHÈRE À 14 H PRÉCISES.

Photo d'identité valide requise pour l'admission. Des réserves, additions ou suppressions peuvent se produire. 15 % de frais de manutention. La TPS et la TVQ s'appliquent. Conditions: comptant, cartes de crédit, paiement direct et chèques certifiés. Ligne d'information: 905-458-9509. Federal Auction Service n'est pas une agence gouvernementale. © 2007 FAS

www.federalauctionservice.com/2229

**SOLDE
D'ENTREPÔT
SOLDE**

**50%-70%
de réduction**

Vaste sélection de portes
et fenêtres Pella^{MD}
Ouvert au public.

vendredi 21 septembre
9 h à 17 h

samedi 22 septembre
9 h à 17 h

Sur la présentation du coupon-rabais Pella,
vous aurez droit à un rabais de 48% sur toute
commande spéciale.

9704 ROUTE • TRANSCANADIENNE
MONTRÉAL
514-331-1055

Conditions de vente:
Comptant, chèque ou carte de crédit

LE REGARD DES
CONNAISSEURS.^{MD}

Aucun retour de marchandise. © 2007 Pella Corporation

JOURNÉE PORTES OUVERTES DU PATRIMOINE
50 demeures patrimoniales à découvrir
Dimanche 23 septembre 2007, de 13 h à 16 h

Renseignements: www.ville.montreal.qc.ca/patrimoine

Chambre immobilière du Grand Montréal
logentfaitebonheur.com

Montréal

Faites de bonnes affaires grâce à nos tarifs vraiment avantageux.

Doublez vos minutes.

99 \$*
MOTOKRZR™



Forfait avec appels entrants illimités à 65 \$

~~500~~ 1000 minutes locales en tout temps¹
appels locaux entrants illimités²
minutes illimitées les soirs et week-ends (19 h - 8 h)
appel en attente, renvoi automatique, conférence à trois³
facturation à la seconde⁴

EN PRIME : appels locaux illimités pendant 3 mois⁵

Les tarifs les plus abordables au Canada⁷

Cause toujours™
solomobile.ca

Solo™
mobile

Offert dans les kiosques Solo suivants:
ANJOU
Les Galeries d'Anjou
BROSSARD
Mail Champlain
LASALLE
Carrefour Angrignon
MONTREAL
Plaza Alexis Nihon
POINTE-CLAIRE
Centre d'achat Fairview
QUEBEC
Place Fleur-de-Lys
ROSEMERE
Place Rosemere
ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE
Les Promenades
St-Bruno

Offert dans les magasins Bell suivants:

ANJOU
Les Galeries d'Anjou
AUTEUIL
5330 boul. des Laurentides
BELOEIL
Mail Montenach
BROSSARD
Mail Champlain
Quartier DIX30
CHATEAUGUAY
Centre Régional Châteauguay
COATCOOK
18, rue du Manège
COWANSVILLE
Domaine du Parc
DELSON
5 Route 132
DOLLARD-DES-ORMEAUX
3352 boul. des Sources
3699 boul. St-Jean
DORION-VAUDREUIL
84 boul. Harwood
DORVAL
Les Jardins Dorval
DRUMMONDVILLE
2265 boul. St Joseph
Promenades Drummondville
GATINEAU
Promenades de l'Outaouais
GRANBY
688 rue Principale
Galeries de Granby
HULL
73 rue Jean-Proulx
Galeries de Hull
JOLIETTE
127 boul. St-Charles-Borromée nord
Les Galeries Joliette
LACHINE
2409 46e Avenue
LAFONTAINE
2121 boul. Labelle
LASALLE
7567 boul. Newman
Carrefour Angrignon
LAVAL
800 boul. Chomedey (120) Tour C
1655 boul. St Martin
Carrefour Laval
Carrefour Laval - kiosque
Centre Laval
Megacentre Vimont Laval
LONGUEUIL
666 Place Transcanada
2771 boul. Jacques-Cartier est
Place Longueuil
MAGOG
Galeries Orford
MONTREAL
892, rue Ste Catherine ouest
4399, rue St-Denis
5187, avenue Papineau (angle Laurier)
6855, rue St-Jacques ouest
8900, rue Lajeunesse
9280, boul. de l'Acadie
Boul. Décarie
(angle Jean-Talon)
Centre Rockland
Place Alexis-Nihon
Place Dupuis
Place Versailles
Plaza Côte-des-Neiges
Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
MONTREAL-NORD
Place Bourassa
MONT-TREBLANT
517 rue de St-Jovite
PINCOURT
Faubourg de l'Île - kiosque
POINTE-AUX-TREMBLES
12530 Sherbrooke est
POINTE-CLAIRE
Fairview Pointe-Claire
REPENTIGNY
309 rue Notre-Dame
Les Galeries Rive-Nord
ROSEMERE
232 boul. Curé-Labelle
Place Rosemere
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Centre commercial Valleyfield
SHAWINIGAN
1 Plaza de la Mauricie
SHERBROOKE
2700 rue King ouest
4505 boul. Industriel
Carrefour de l'Estrie
SOREL
Les Promenades de Sorel
ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE
Les Promenades
St-Bruno
STE-AGATHE-DES-MONTS
80A boul. Morin
ST-EUSTACHE
66 rue Dubois (107)
Place St-Eustache
ST-HUBERT
3879 boul. Taschereau
5190 boul. Cousineau
ST-HYACINTHE
Galeries St-Hyacinthe
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
391 boul. Séminaire nord
Carrefour Richelieu
ST-JEROME
Le Carrefour du Nord
ST-LAURENT
4232 rue Seré
La Place Vertu
ST-LEONARD
4524 Jean Talon est
6050 boul. Métropolitain est
ST-SAUVEUR-DES-MONTS
153 rue Principale
TERREBONNE
1729 chemin Gascon
Galeries Terrebonne
TRACY
604 route Marie Victorin
TROIS-RIVIERES
5691 boul. Jean XXIII
Centre Les Rivières
VICTORIAVILLE
567 boul. des Bois-Francis sud
La Grande Place des Bois-Francis

Offert chez: booth

À jour en date du 25 août 2007. Les clients doivent fournir une carte d'étudiant international valide au moment de l'achat. Offerts avec les appareils compatibles, dans les zones de couverture du réseau numérique principal de Solo Mobile, là où la technologie le permet. Soirs du lundi au jeudi, de 17 h à 8 h, et week-ends du vendredi 17 h au lundi 8 h. Chaque forfait (minutes ou volume) est facturé sur une base mensuelle et, à moins d'indication contraire, les minutes pour les appels voix s'appliquent au temps d'antenne; les frais d'interurbain et d'itinérance (y compris impôts étrangers) sont en sus à l'extérieur de votre zone d'appel. Des frais additionnels, tels que les frais d'accès au service d'urgence 9-1-1 (0,50 \$/mois), les frais d'accès au réseau (prépayé 3,95 \$/mois et mensuel 6,95 \$/mois) et les frais uniques d'activation (35 \$), s'appliquent. Des frais uniques de 35 \$ sont applicables lorsqu'un client passe d'un forfait mensuel au service prépayé. Avec toute utilisation de données, des frais d'utilisation d'Internet mobile de 3 c/Ko s'appliquent si vous n'êtes pas abonné au service Internet mobile illimité et des frais peuvent s'appliquer pour le contenu. Des frais de résiliation anticipée s'appliquent. Les prix et les offres sont modifiables sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent. [1] Avec une nouvelle activation dans le cadre d'un contrat de 3 ans à tout forfait mensuel Solo. [2] S'applique aux messages envoyés et reçus à l'intérieur des zones de couverture de Solo Mobile par les fournisseurs participants au Canada et aux États-Unis. Exclut les alertes texte et les messages internationaux et payants ainsi que les messages envoyés au moyen d'un logiciel de messagerie texte. [3] S'applique aux appels interurbains en provenance et à destination du Canada, effectués dans les zones de couverture de Solo Mobile et de ses partenaires. [4] La facturation à la seconde est offerte avec une nouvelle activation dans le cadre d'un engagement à tout forfait voix mensuel de Solo. S'applique aux appels locaux. [5] Compte tenu du tarif des forfaits mensuels, de la facturation à la seconde sur les appels locaux, et de l'accès à un réseau pancanadien, avec un engagement minimal de 2 ans à un forfait mensuel de Solo Mobile; à l'exception des tarifs promotionnels et interurbains. Solo, le logo Solo Mobile et Cause toujours sont des marques de commerce de Solo stratégie de marque inc., utilisées sous licence.

ACTUALITÉS

PROCÈS D'ALAIN OLIVIER CONTRE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

La GRC restait secrète, raconte un journaliste

CHRISTIANE DESJARDINS

En arrivant à la prison de Bangkok, en mars 1989, le journaliste Victor Malarek a été frappé par le bourdonnement assourdissant des millions de mouches qui virevoltaient dans la cour de l'édifice. Sa deuxième surprise, il l'a eue en écoutant Alain Olivier raconter son histoire. Un récit qu'il n'a d'ailleurs pas vraiment cru au début.

« Alain Olivier me disait que la GRC l'avait payé pour aller en Thaïlande dans le but d'acheter de l'héroïne. Ils avaient payé son billet d'avion et son hôtel, car il était sans le sou. Il me

Au début de son témoignage, hier, M. Malarek a commencé par expliquer comment il en était venu à s'intéresser à Alain Olivier. Pour cela, il faut retourner presque 18 ans en arrière.

Malarek travaille au *Globe and Mail* comme journaliste d'enquête quand, en février 1989, la GRC publie un communiqué signalant qu'une opération antidrogue en Thaïlande s'est soldée par la mort d'un agent, Derek Flanagan, et l'arrestation de gros trafiquants d'héroïne, dont Alain Olivier. Malarek téléphone alors à la GRC pour des informations supplémentaires dans le but de rédiger un article. On lui en donne au sujet de l'agent

sceptique face au récit d'Olivier, qui soutient avoir été piégé par la GRC.

Après sa rencontre, Malarek revient au Canada et commence ses vérifications. Il découvre que le billet d'avion a effectivement été acheté par la GRC. Il confronte la GRC sur ce fait, ainsi que sur d'autres éléments comme le scénario de meurtre sur le bateau. Chaque fois, il se fait répondre: « Pas de commentaire. »

Hier, M. Malarek a fait valoir qu'il avait traité de nombreux dossiers avec la GRC au cours de sa carrière et qu'il avait toujours eu une très bonne collaboration. « Mais pour celui-là, je me heurtais à des portes closes », a-t-il dit.

Quoi qu'il en soit, il a publié en 1989 un article sur l'opération Déception et Alain Olivier. Dans la foulée de cet article, M^e Paul McEwen, qui travaillait alors au Comité des plaintes du public, lui a téléphoné et a fait une enquête sur l'affaire.

En 1996, Malarek écrivait un livre sur ses grandes enquêtes. Comme il y serait question de l'affaire qui nous occupe, il a de nouveau tenté d'obtenir des renseignements à la GRC. Il a alors réussi à parler à Jim Girdlestone, l'un des agents impliqués dans l'opération en Thaïlande.

« Il m'a dit qu'il avait en sa possession le dernier dossier intact de l'opération Déception, mais qu'il ne me donnerait même pas la sueur de son cul. Il a ajouté: « J'espère qu'Alain Olivier va pourrir en prison » », a raconté Malarek hier.

Le procès, qui se tient devant le juge de la Cour supérieure Michel Caron, se poursuivra lundi avec la suite du témoignage de l'explicier Barry Bennett.



PHOTO ROBERT MAILLOUX LA PRESSE

Alain Olivier a intenté un procès civil de 47 millions de dollars à la GRC.

M. Malarek a fait valoir qu'il avait traité de nombreux dossiers avec la GRC au cours de sa carrière et qu'il avait toujours eu une très bonne collaboration. « Mais pour celui-là, je me heurtais à des portes closes », a-t-il dit.

disait que les policiers s'étaient fait passer pour des caïds, qu'ils avaient fait semblant de tuer quelqu'un sur un bateau... Je me disais que ce gars était fou, qu'il inventait des histoires », a raconté hier M. Malarek, qui témoignait dans le cadre du procès civil de 47 millions qu'Olivier intente à la GRC.

Rappelons qu'Olivier a été arrêté en février 1989 à Chiang Mai, dans le cadre d'une opération montée par la GRC et appelée « Déception ». Il a ensuite été condamné pour possession en vue de trafic d'héroïne, ce qui lui a valu une condamnation à vie et huit ans dans les geôles thaïlandaises.

Flanagan, qu'on décrit comme un héros qui laisse derrière lui une veuve et trois orphelins. Mais aussitôt que Malarek aborde le sujet du trafiquant Alain Olivier, il se heurte à un « pas de commentaire ». Il fait alors sa propre enquête auprès de ses sources. Alain Olivier apparaît comme un junkie. Malarek a la puce à l'oreille et décide d'aller voir par lui-même en Thaïlande.

Sur place, le journaliste est frappé par les conditions sanitaires déplorables de la prison. Il a un entretien de quelques heures avec Olivier – dans une totale cacophonie, car 200 prisonniers sont alignés et reçoivent leur visite au même moment. Il est

RECONNAISSANCE PARENTALE

Un couple de lesbiennes l'emporte sur le géniteur

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — La Cour suprême a mis fin hier aux espoirs d'un Montréalais qui tentait depuis cinq ans de faire reconnaître sa paternité après avoir donné son sperme à un couple d'amies lesbiennes.

L'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, avait signé une entente avec la mère et sa conjointe avant la naissance de la fillette, reconnaissant qu'il déclinait toute responsabilité paternelle.

Les parents lui ont quand même permis de visiter l'enfant quelques fois par mois, pendant

Les liens entre le couple et le géniteur ont alors été rompus, et ce dernier a entamé des procé-

L'homme cherchait à faire effacer l'un des noms des femmes pour le remplacer par le sien.

environ deux ans. Une deuxième démarche de fécondation avait même été entreprise, mais elle a été annulée dès qu'il a signalé haut et fort son désir d'être reconnu comme père.

dures pour faire reconnaître sa paternité.

Mais il appert que ces procédures ont été entamées trop tard. « S'il avait agi avant le 24 juin 2002, notre chien était mort! » a

lancé hier l'avocate des parents, Anne-Marie Le Couffe.

En juin 2002, en effet, une petite révolution a eu lieu en droit de la famille québécois quand des notions comme celles de parents de même sexe et de « procréation amicalement assistée », comme c'est le cas ici, ont été reconnues.

Ces nouvelles dispositions ont entre autres permis d'inscrire le nom des deux femmes comme parents dans les registres de l'état civil.

Par sa poursuite, l'homme cherchait à faire effacer l'un des noms des femmes pour le remplacer par le sien.

La Cour d'appel a refusé en estimant qu'il avait attendu après l'entrée en vigueur des nouvelles normes pour tenter son recours. Pour ce qui est de la Cour suprême, on ne saura jamais ce qu'elle en aurait pensé. Par voie de communiqué, elle a signifié hier sa décision de ne pas entendre la cause, sans toutefois expliquer son choix.

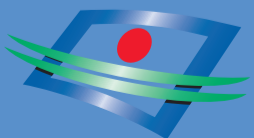


CE SOIR 19 H 30

IL VA Y AVOIR DU SPORT

DOIT-ON PERMETTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT ?

INVITÉ : CHRISTIAN BÉGIN



telequebec.tv

HÔPITAL CHARLES-LEMOYNE

800 patients cardiaques transférés

COEUR

suite de la page A1

Ils doivent passer une coronarographie – un examen radiologique pour déterminer l'état des artères coronaires – et plusieurs subiront ensuite une angioplastie pour dilater leurs vaisseaux.

Chaque fois, des ambulances sont réquisitionnées pour le transport hospitalier et des infirmières doivent accompagner les patients. Une dépense qui coûte 700 000 \$ par an à l'hôpital. C'est un non-sens, déplore la chef du service de cardiologie de l'hôpital Charles-LeMoynes, la D^{re} Gertie Gaudreault.

« Ces transferts entraînent des coûts faramineux et des problèmes importants de personnel, surtout en période de pénurie d'infirmières. L'hôpital doit payer le transport hospitalier, en plus du personnel et bien souvent, du temps supplémentaire. »

Mais surtout, ces transports ne sont pas sans risque pour le patient. « Plus de 90 % de nos patients sont instables au niveau de leurs artères coronaires. Tout peut arriver. Ils peuvent même mourir. Heureusement, peu d'événements surviennent », précise le D^r Gaudreault.

Dans le cas d'un infarctus aigu du myocarde, par exemple, chaque

minute compte. L'intervention doit être faite en moins de 90 minutes.

Voilà des années que Charles-LeMoynes a une entente de collaboration avec le CHUM. « Mais le nombre de cas augmentent, note le D^r Gaudreault. Nous avons plus de patients, donc plus de cas à transférer et des cas de plus en plus lourds. »

Il y a quelques semaines, l'hôpital croyait avoir une solution. Les cardiologues du CHUM ont offert d'aller travailler sur la Rive-Sud. Au lieu de transférer des centaines de patients malades, ce seraient les hémodynamiciens qui iraient à leur chevet.

Le directeur général de l'hôpital Charles-LeMoynes, Yves Benoit,

confirme qu'il a reçu des demandes en ce sens. « Le département de cardiologie du CHUM a offert officiellement à notre service de transférer une salle avec l'équipement et le budget d'opération », affirme-t-il. Mais le CHUM se refuse à tout commentaire.

Il est vrai que les cardiologues du CHUM « ont manifesté leur désir de soutenir l'installation d'une salle d'hémodynamie à Charles-LeMoynes et leur intérêt à y contribuer », reconnaît le président et directeur général de l'Agence de santé et de services sociaux de la Montérégie, le D^r Luc Boileau.

Mais la question est loin d'être aussi simple pour obtenir le budget nécessaire à l'implantation d'une telle salle. Le problème majeur est qu'il existe déjà une salle d'hémodynamie sur la Rive-Sud, une salle inutilisée. Elle a été construite à l'hôpital Pierre-Boucher.

Le projet avait été autorisé par l'ancien gouvernement péquiste. La

salle est prête, mais n'est pas fonctionnelle. Entre-temps, le déploiement des services d'hémodynamie au Québec a été réexaminé.

« À l'époque, c'était le choix qui semblait logique. On peut le questionner aujourd'hui, mais il faut faire avec », indique Isabelle Merizzi, l'attachée de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

Aucune décision n'est encore prise concernant l'avenir de cette salle ou la construction d'une autre, à Charles-LeMoynes. « Nous nous questionnons à savoir ce que nous voulons faire car nous voulons améliorer l'accès pour les patients de la Montérégie », ajoute M^{me} Merizzi en rappelant qu'il existe une salle inutilisée et qui a coûté cher.

Mais pour les médecins de Charles-LeMoynes, la question n'est pas réglée. Si leur hôpital n'obtient pas de salle d'hémodynamie, leurs patients vont continuer d'être transférés.



Obtenez une connexion Internet haute vitesse illimitée¹ où que vous soyez.



Obtenez une carte Connectivité Sierra Wireless ou Novatel Wireless pour seulement 49,95 \$ avec un contrat de 3 ans².

Avec les cartes Connectivité de Bell, accédez au réseau le plus rapide et le plus vaste au pays³.

Les cartes Connectivité de Bell vous permettent d'être productif partout et de bénéficier d'un accès illimité, rapide et simple à vos données d'entreprise indispensables. Vous pourrez ainsi envoyer des fichiers volumineux par courriel, lancer des applications et naviguer sur Internet où que vous soyez. Mieux encore, plus besoin de recourir à un point d'accès sans fil ou à une prise téléphonique.

Courriel et Internet illimités

75 \$ /mois

Visitez un magasin Bell

1 888 457-7312

bell.ca/cartesconnectivite



Offert avec les appareils compatibles dans les zones de couverture du réseau mobile haute vitesse de Bell Mobilité, là où la technologie le permet. D'autres frais mensuels tels que e9-1-1 (75 \$/mois), accès au réseau (pas des frais du gouvernement) (8,95 \$/mois), et frais uniques d'activation d'appareil (60 \$) s'appliquent. Des frais d'interurbain et d'itinérance (y compris impôts étrangers) peuvent s'appliquer à l'extérieur de votre zone locale. Modifiable sans préavis et ne peut être combiné avec aucune autre offre. Taxes en sus. Jusqu'à épuisement des stocks. Photo à titre indicatif. D'autres conditions s'appliquent y compris des exigences techniques minimales. (1) Sujet aux limites d'utilisation acceptable des modalités de service, incluant ne pas consommer une capacité de réseau excessive ou porter atteinte à notre réseau. Voir bell.ca/utilisationnormale pour les détails. (2) Avec une nouvelle activation d'une nouvelle carte Connection Sierra ACS95 ou Novatel X720, P720 ou U720 dans le cadre d'un contrat d'une durée de 3 ans au forfait Courriel et Internet illimité avec une valeur de 75 \$/mois. (3) Accessible dans les zones de couvertures 1xEV-DO.

ACTUALITÉS

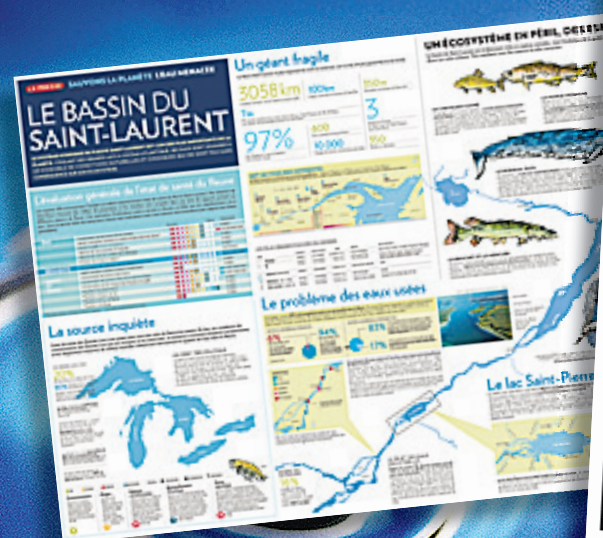
LES GRANDS DOSSIERS

cyberpresse.ca
LA PRESSE

SAUVONS LA PLANÈTE ///

L'EAU MENACÉE

Les deux tiers de la population mondiale seront confrontés à une pénurie d'eau d'ici 2025. Les pays qui disposent de réserves importantes, comme le Canada, doivent composer avec des problèmes de pollution et d'érosion dont on ne mesure pas toujours l'ampleur. Après sa série spéciale environnement, *La Presse* lance un deuxième grand dossier **SAUVONS LA PLANÈTE : L'EAU MENACÉE**. Pour l'occasion, nos journalistes et photographes ont enquêté au Québec, mais aussi sur tous les continents afin de dresser un portrait complet de la situation. Dès demain, découvrez notre premier volet, avec notamment un cahier-affiche dépliant grand format, pour vous aider à mieux comprendre les menaces qui pèsent sur notre eau.



RADIO-CANADA
TÉLÉVISION

CE SOIR 20 H

PAQUET VOLEUR R

radio-canada.ca/paquetvoleur

(HD)

RATIFICATION DU PROTOCOLE DE KYOTO

Ségolène Royal veut faire pression sur Ottawa

ÉRIC CLÉMENT

Lors de sa visite à Montréal, la socialiste française Ségolène Royal a dit souhaiter profiter du prochain Sommet de la francophonie qui aura lieu à Québec en octobre 2008 pour exercer « avec le Québec et les pays pauvres » des pressions sur Ottawa afin que le Canada ratifie le protocole de Kyoto.

M^{me} Royal, qui a quitté le Québec hier soir après la visite de cinq jours de sa délégation de la région Poitou-Charentes, a participé mercredi à une réunion avec Greenpeace, Équiterre, Environnement jeunesse et le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec.

Au début de cette rencontre à laquelle participait *La Presse*, Ségolène Royal a voulu connaître les raisons pour lesquelles le Canada n'avait toujours pas ratifié le protocole de Kyoto, malgré l'opinion publique canadienne favorable à la protection de l'environnement.

Steven Guilbeault, nouveau porte-parole d'Équiterre en matière de changements climatiques, a parlé des impacts de ces changements sur l'érosion des berges et a expliqué l'approche du Québec par rapport à celle du gouvernement fédéral sur la question environnementale. Il a

rappelé que le premier ministre Stephen Harper avait dit en 2002 que « Kyoto est essentiellement un complot socialiste qui vise à soutirer des fonds aux pays les plus riches ».

« Il y a du chemin à faire », a alors laissé tomber M^{me} Royal, candidate battue par Nicolas Sarkozy lors du second tour des élections présidentielles françaises en mai dernier.

Même si elle n'a pas de mandat électif en France (elle n'est plus députée), Ségolène Royal a un certain poids politique au niveau international grâce à sa fonction de présidente du conseil régional de Poitou-Charentes, une région de l'ouest de la France très tournée vers l'extérieur.

La région Poitou-Charentes est impliquée dans les célébrations du 400^e anniversaire de Québec, à cause notamment que Samuel de Champlain, fondateur de la Vieille Capitale, en est originaire. Comme le 400^e sera l'occasion de planifier une partie de la programmation du XII^e Sommet de la francophonie, M^{me} Royal pense à une stratégie pour profiter de ce sommet pour tenter de convaincre le Canada de revenir dans l'esprit de Kyoto.

« Lors du 400^e, on pourra pousser pour que cette question soit posée au

Sommet, puisqu'on décidera durant le 400^e des questions qui seront posées au Sommet », a-t-elle dit.

Elle a expliqué que le Poitou-Charentes pourrait s'associer au Québec et à d'autres membres de la francophonie, notamment des pays du sud, pour mettre le gouvernement fédéral au pied du mur.

« Avec la pression des pays pauvres, si la question de Kyoto était posée, ça pourrait faire bouger Ottawa, a-t-elle dit lors de la rencontre. Quand il y a tous les pays pauvres avec vous, c'est difficile de dire qu'on est contre Kyoto. »

Les écologistes québécois ont par la suite proposé à la région Poitou-Charentes de venir avec eux à Bali, en Indonésie, pour la prochaine conférence de l'ONU sur les changements climatiques. « C'est une bonne idée », a dit M^{me} Royal.

Sur les 65 pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie, 11 n'ont pas ratifié Kyoto: Andorre, Cap-Vert, Comores, Côte-d'Ivoire, Croatie, Gabon, Monaco, République centrafricaine, Sao-Tomé-et-Principe, Tchad et le Canada (qui l'a ratifié avant de s'en retirer).

COURRIEL
Pour joindre notre journaliste:
eric.clement@lapresse.ca



PHOTO PAUL CHIASSON, LA PRESSE CANADIENNE
La socialiste française Ségolène Royal, ici avec le président de la FTQ, Henri Massé, a voulu connaître les raisons pour lesquelles le Canada n'a toujours pas ratifié le protocole de Kyoto.

PRÉCISION

Une erreur s'est glissée dans un tableau publié en page A2 de notre numéro d'hier sur les résultats Nadbank 2006-2007. Le nombre de lecteurs impliqués du Journal de Montréal le samedi est de 491 600 plutôt que 461 600. Nos excuses.

AVIS DE NOMINATION



Nahid Nazarian et Hamdullah Goharian

La loterie Jour de paye est heureuse d'accueillir au sein de son organisation les nouveaux gagnants du gros lot, madame Nahid Nazarian et monsieur Hamdullah Goharian de Pierrefonds. Leur parcours les a menés de leur logement jusqu'à une station Ultramar de Dollard-des-Ormeaux où ils ont acheté le billet qui allait changer leur destinée.

Leur avenir étant maintenant assuré, Nahid et Hamdullah auront toute la liberté de choisir parmi les tâches qui les intéressent : planification de leurs temps libres, coordination des périodes de relaxation, etc. Ils comptent d'ailleurs procéder à court terme à une réorientation de carrière et se lancer à la recherche d'une maison pour vivre pleinement leur nouvel emploi.

Quant à la loterie Jour de paye qui vous permet de gagner 2 000 \$ toutes les deux semaines à vie, elle exprime à nouveau le plaisir qu'elle a de compter dans ses rangs un nouveau couple gagnant de grande valeur.



18 ans + loteriejourdepaye.com



MISE AU POINT

Veillez noter les corrections suivantes:
Pour notre cahier publicitaire «Jours Sears» en vigueur du 20 septembre au 8 octobre 2007,

Page 2 (CC094F507), 18,49. Chacun. Pantalon fourreau extensible Alia «Euro» à prix ordinaire de 38\$. **CORRECTION: Le prix ordinaire de cet article est 32\$**

Page 2 Rabais 40%. Tous les parapluies, foulards et ceintures à prix ordinaires. **CORRECTION: Les ceintures Fossil sont exclues de cette offre**

Page 2 Le plus bas prix. 23,99. Jean en denim Alia pour femmes. **CORRECTION: Cet article n'est pas au plus bas prix de la saison**

Page 6 19,49\$ Chac., Jessica et Jessica petite; 21,99 Chac., Jessica plus. Pulls trompe-oeil. **CORRECTION: Une sélection de styles sont en solde. 19,49 chac. - modèle Jessica no 2553; modèle Jessica petite no 2912P. 21,99 chac. - modèle Jessica plus no 2912X ou no 2531X**

Page 12 29\$ chac. Pantalon Point Zero en velours côtelé de coton et spandex à prix ordinaire pour femmes. Rég. Sears 60\$. **CORRECTION: Le prix ordinaire du pantalon Point Zero est 55\$.**

Page 14 Rabais 25%. Tous les dessous Calvin Klein à prix ordinaires pour femmes. Prix en vigueur jusqu'au jeudi 4 octobre 2007. **CORRECTION: Prix en vigueur jusqu'au dimanche 7 octobre 2007.**

Page 16 Rabais 25%. Certains sacs à main Nine West à prix ordinaires. Rég. Sears 19,99-49,99. Chacun. En solde 14,99-37,49. **CORRECTION: L'annonce devrait se lire comme suit: Rabais 25%. Certains sacs à main Nine West à prix ordinaires. Rég. Sears 85-150\$. Chac. En solde 63,75-112,50.**

Page 27 6,99. Paquet. Paquet de 2 caleçons Pierre Cardin à prix ordinaire de 14,99 pour hommes. **CORRECTION: L'annonce devrait se lire comme suit: Le plus bas prix. 6,99. Paquet. Paquet de 2 caleçons Pierre Cardin, no 10064/5 et no 12909.**

Page 31 Rabais 35%. Toutes les chaussures de sport Nevada et de grandes marques à prix ordinaires pour hommes, femmes et enfants **CORRECTION: Les chaussures de marche sont exclues de cette offre**

Page 38 Toutes les batteries de cuisine à prix ordinaires sont en solde! **CORRECTION: L'annonce devrait se lire comme suit: Toutes les batteries de cuisine Lagostina à prix ordinaires sont en solde!**

Pour notre cahier publicitaire «Sears Décor» en vigueur du 20 septembre au 8 octobre 2007:

Page E: Les tapis roulants montrés sur cette page ne sont pas disponibles dans les magasins Sears Décor. L'équipement de culture physique est disponible dans presque tous les grands magasins Sears.

Nous sommes sincèrement désolés de tout inconfort que ces erreurs ont pu causer à nos clients.



3510258

EXPÉRIENCE MAGASINAGE

UNIQUE AU MASCULIN

Jeudi 27 septembre 2007, midi à 21 h
Boutique Le Président
la Baie, rue Sainte-Catherine O.,
niveau métro
Réservez dès aujourd'hui
au 514-281-4891

20 % DE RABAIS SUR LE PRIX ORDINAIRE DES VÊTEMENTS DE LA BOUTIQUE LE PRÉSIDENT

OFFRE DE VÊTEMENTS FAITS SUR MESURE

25 % de rabais : à l'achat d'un article;
30 % de rabais : deux articles;
33 % de rabais : trois articles ou plus

Retouches de base gratuites à l'achat d'un complet

• **Atelier sur les cravates, 17 h à 20 h**
Notre styliste vous apprend comment choisir la cravate qui vous convient ainsi que les façons de la nouer, selon l'occasion

• **Massage dorsal, midi à 20 h**
Bénéficiez d'un massage relaxant gratuit - service réservé à nos clients privilégiés

• **Fahrenheit 32, midi à 21 h**
Soyez parmi les premiers à découvrir la nouvelle fragrance de Dior,

• **Cocktail V.I.P., 17 h à 20 h**
Savourez cocktails et hors-d'œuvre en notre compagnie

PLUS!

Recevez un sac-cadeau gratuit en réservant votre place pour assister à notre événement exclusif!

Prix de présence : un duo veste-pantalon J-Abboud (valeur de 725 \$)



BOUTIQUE LE PRÉSIDENT

Eau Canada

Comment va notre eau? Un dossier spécial à lire samedi. **LA PRESSE**

58

88888

DATE

ME

BUREAU DE CHANGE



CDN



USD

8.8888

8.8888

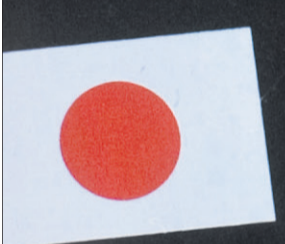
(10h58)



EUR

8.8888

8.8888



JPY

8.8888

8.8888



MXN

8.8888

8.8888



BRL

8.8888

8.8888

(11h05) sur

cyberpresse.ca

L'élection du président libanais ne sera pas reportée

AGENCE FRANCE-PRESSE

BEYROUTH — Au lendemain de l'attentat qui a coûté la vie au député chrétien anti-syrien Antoine Ghanem, les dirigeants libanais ont prévenu hier qu'ils n'avaient pas l'intention

de reporter l'élection du président prévue par le Parlement la semaine prochaine.

Des parlementaires anti-syriens ont accusé Damas d'être responsable des dernières violences, appelant la communauté internationale à l'aide.

Antoine Ghanem a été tué mercredi dans un attentat, ainsi que six autres personnes, dans un quartier chrétien de Beyrouth. Cet attentat pourrait réduire à néant les efforts engagés pour mettre d'accord les deux partis rivaux du pays sur

le nom du prochain chef d'État, et ce avant même le vote.

Au moins 67 personnes ont également été blessées dans l'explosion, qui a endommagé des bâtiments et mis le feu à des voitures, à une heure de pointe, dans une rue très fréquentée.

Des écoles, des universités, des banques et beaucoup de commerces, dans des quartiers chrétiens de Beyrouth et au nord de la capitale, étaient fermés hier à l'occasion d'une journée de deuil et pour observer une grève à l'appel du Parti de la phalange.

Gordon Brown fustige le dictateur du Zimbabwe

MALI ILSE PAQUIN
COLLABORATION SPÉCIALE

LONDRES — Le premier ministre britannique Gordon Brown a fait un affront éclatant au président zimbabwéen Robert Mugabe, hier. Dans une diatribe publiée dans le quotidien *The Independent*, il a indiqué qu'il boycottera le sommet Europe-Afrique à Lisbonne en décembre si le dictateur africain s'y présente. L'Union européenne devra faire son choix.

Rarement un dirigeant occidental s'est opposé aussi ouvertement à Robert Mugabe, dont le pays traverse une crise grave depuis quelques années.

«Il y a une raison pour laquelle le président Mugabe est interdit de séjour en Europe: l'abus de son propre peuple, a écrit le premier ministre britannique. Il n'y a pas de liberté au Zimbabwe: pas de liberté d'association, pas de liberté de presse. Et la torture et l'intimidation de l'opposition politique sont monnaie courante.»

Gordon Brown poursuit en affirmant que la présence de son homologue zimbabwéen à Lisbonne saboterait les chances de succès du sommet. «Dans ces circonstances, ma présence ne serait pas appropriée», a-t-il conclu.

Cette rencontre euro-africaine a déjà été reportée plusieurs fois à cause de la question du Zimbabwe. La situation est catastrophique pour les habitants de ce

pays, dont 80 % sont au chômage. Près de quatre millions d'entre eux dépendent de l'aide alimentaire internationale. Le taux d'inflation dépasse les 7000 %.

Selon les analystes, la critique de Gordon Brown offre un écran de fumée idéal au dictateur de 83 ans: le passé colonialiste de la Grande-Bretagne. Le Zimbabwe a obtenu l'indépendance de l'ex-empire colonial en 1980 — ce que le gouvernement Mugabe a rappelé hier.

«Si l'Union européenne permet à un de ses pays membres de mettre en œuvre ses machinations colonialistes contre le Zimbabwe, ce serait malheureux», a affirmé le ministre de l'Information, Sikhanyiso Ndlovu, à la BBC.

Alex Vines, expert à Chatham House, croit que les menaces du premier ministre britannique tomberont à plat. «Le sommet aura lieu avec ou sans Gordon Brown, prédit-il. Le Zimbabwe n'est pas un sujet aussi sensible pour la France ou l'Allemagne, par exemple.»

De son côté, le Portugal a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de bannir Robert Mugabe de la rencontre.

Loin de crier victoire, le lobbyiste britannique d'origine zimbabwéenne Mark Marais est peu impressionné par la manœuvre de Gordon Brown. «C'est une position honorable mais elle ne sauve pas une seule vie. La Grande-Bretagne devrait couper les vivres aux gouvernements alliés de Mugabe, comme l'Afrique du Sud», a-t-il affirmé à *La Presse*.

MUGABE : DE LIBÉRATEUR À TYRAN

Les temps ont changé depuis que Robert Mugabe a déclaré l'indépendance du Zimbabwe, en 1980. Dirigeant charismatique à ses débuts, il est devenu un chef despote menant son pays au bord du gouffre. Le Zimbabwe suscitait pourtant l'envie de toute l'Afrique dans les années 80 et 90 avec ses programmes sociaux et son économie prospère. L'année 2000 a marqué un tournant lorsqu'un projet de loi qui lui aurait permis d'être réélu pour deux autres mandats a été rejeté par référendum. Il a redistribué les terres des fermiers blancs à des

personnes peu qualifiées, provoquant une crise alimentaire. Sa « police secrète » a pris en chasse les syndicalistes, journalistes et opposants du régime. Son programme de « nettoyage des bidonvilles » a fait 700 000 sans-abri en 2005. Un quart de la population a quitté le pays, où l'espérance de vie est la plus faible du monde. Malgré tout, Robert Mugabe a l'intention de se représenter aux élections de 2008.

— Mali Ilse Paquin

BRANLE-BAS DE COMBAT !

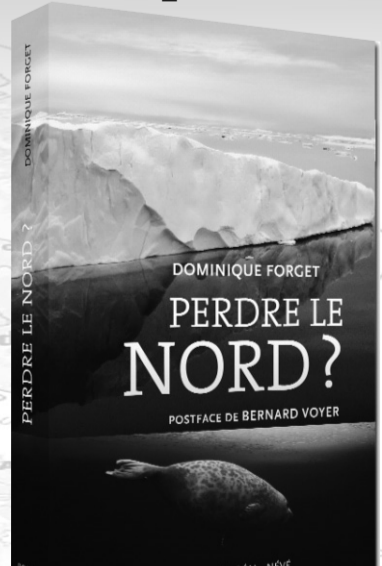


LES SPORTS

Tous les jours dans **LA PRESSE**

CONCOURS DÉCOUVRIR L'ARCTIQUE ET PERDRE LE NORD !

Gagnez une croisière pour deux personnes jusqu'au légendaire passage du Nord-Ouest dans l'Arctique.



CRUISE NORTH
www.croisieresnord.com

FIRST AIR
The Airline of the North
www.firstair.ca

Soyez aux premières loges pour découvrir une des régions les plus inexplorées de la planète.

Un voyage unique à la rencontre de l'histoire, de l'exploration et de la culture millénaire des Inuits.

Autres prix offerts :
25 gagnants recevront un exemplaire du livre **Perdre le Nord ?** publié en coédition par les Éditions du Boréal et Névé éditions.

En librairie le 25 septembre 2007

Retournez ce coupon dûment rempli à :
Concours Découvrir l'Arctique et Perdre le Nord ! C.P. 11051, succ. Centre-Ville, Montréal (Québec) H3C 4Y7 ou remplissez le formulaire d'inscription au concours sur cyberpresse.ca/nordouest.

Le voyage comprend une croisière de neuf (9) jours pour deux (2) personnes dans l'Arctique, ainsi que le transport aérien aller-retour de Montréal en septembre 2008. Ce voyage est offert par Cruise North Expeditions et First Air. Règlements complets à **La Presse** et sur cyberpresse.ca. Les fac-similés sont refusés. Le tirage aura lieu le **vendredi 28 septembre 2007** à **La Presse**. Valeur totale approximative des prix offerts 10 000 \$.

Nom : **Âge :**

Adresse : **App. :**

Ville : **Code postal :**

Tél. : (jour) : **(soir) :**

Courriel :

Répondez à la question suivante : Dans quel océan se situe le pôle Nord ?
.....

LA PRESSE **cyberpresse.ca** **NÉVÉ** ÉDITEUR **Boréal** www.editionsboreal.qc.ca **LP&A** Société Mokivik Mokivik Corporation



i&F

ACHETEZ LE BLAZER ET OBTENEZ GRATUITEMENT LA JUPE OU LE PANTALON

Offre valable sur les blazers à 49,99\$ et plus. Pantalon ou jupe assortie seulement.

4 JOURS SEULEMENT!
OBTENEZ UN RABAIS SUPPLÉMENTAIRE DE **10%**

Sur présentation de ce coupon!
VENDREDI - SAMEDI - DIMANCHE - LUNDI

Apportez ce coupon et recevez un rabais additionnel de 10% à l'achat de n'importe quel tailleur de plus de 99\$

Valide jusqu'à la fermeture du magasin **lundi le 24 septembre 2007**
offre valide sur l'achat de tailleur seulement

I&F est un nouveau concept mode hommes et femmes avec les dernières tendances des défilés, à des prix incroyables.

Venez célébrer l'ouverture de tout premier magasin I&F au Canada, situé au Quartier Dix30 à Brossard et prenez part à l'expérience à la mode I&F

Visitez notre nouveau magasin.

QUARTIER DIX30
Brossard
À l'intersection des autoroutes 10 et 30

Heures d'ouverture régulières:
Lundi et mardi: 10h à 18h
Mercredi, jeudi et vendredi: 10h à 21h
Samedi: 9h à 17h
Dimanche: 10h à 17h



MONDE

Les nouvelles internationales
en continu sur cyberpresse.ca/monde

LE TOUR DU GLOBE

IRAN
Polémique à New York

La polémique s'enflamme avant l'arrivée du président iranien Mahmoud Ahmadinejad à New York, où l'accès à Ground Zero lui a été refusé et où certains protestent contre son intervention prévue à l'Université Columbia. Ahmadinejad quittera Téhéran dimanche pour les États-Unis, où il participera à l'Assemblée générale de l'ONU.

- AFP

EUROPE
Pessimisme russe

L'influence croissante des États-Unis en Europe de l'Est risque de provoquer « un pyrosis » dans ces pays, comme celle de l'URSS autrefois, a affirmé le président russe Vladimir Poutine lors d'une rencontre avec des politologues. Le pyrosis désigne une sensation de brûlure de l'estomac à la gorge, pouvant s'accompagner de vomissements. « Je sais que dans certains pays d'Europe de l'Est, les candidatures du ministre de la Défense et de hauts fonctionnaires sont approuvées par l'ambassadeur des États-Unis », a-t-il dit.

- AFP

ÉTATS-UNIS
Racisme en Louisiane

Des milliers de manifestants ont défilé hier à Jena, petite ville de Louisiane secouée par des tensions raciales, pour dénoncer un retour des vieux démons du Sud. L'affaire a éclaté il y a un an, quand trois élèves noirs se sont assis dans la partie de la cour de l'école secondaire tacitement réservée aux Blancs. Le lendemain, trois cordes de pendu étaient apparues sur un arbre, rappelant les lynchages du passé. La direction de l'établissement a suspendu les élèves responsables pour trois jours, mais de violents incidents ont éclaté par la suite.

- AFP

INDE
Honneur aux Dalits

Le prix Rafto des droits de l'homme a été attribué, hier à Oslo, à une organisation qui œuvre pour la défense des 170 millions de déshérités hors caste de l'Inde. La Campagne nationale pour les droits de l'homme des Dalits (NCDHR) a été récompensée « pour ses efforts visant à démontrer que la discrimination et l'oppression découlant du système de castes sont une grave violation des droits de l'homme », a annoncé la fondation Rafto.

- AFP

ISRAËL-PALESTINE

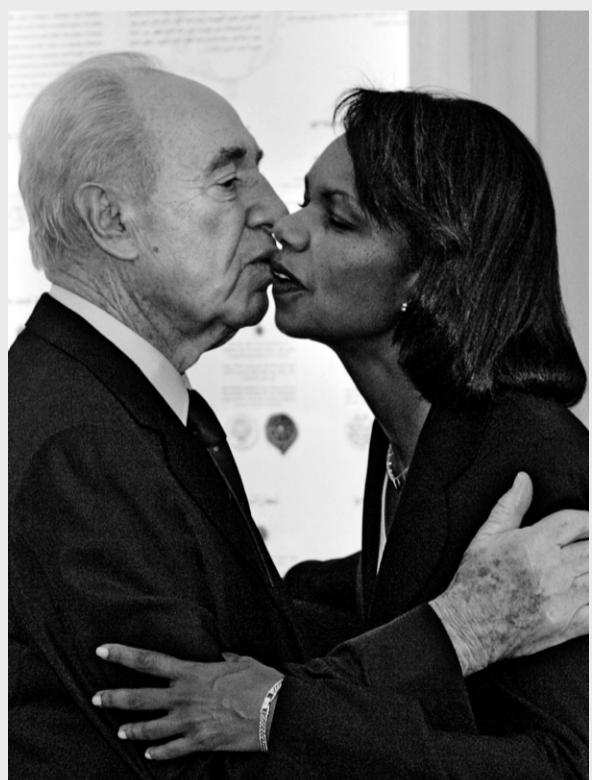


PHOTO GALI TIBBON, AGENCE FRANCE-PRESSE
La secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice, ci-dessus avec le président d'Israël, Shimon Peres.

Le vœu de Rice

La secrétaire d'État Condoleezza Rice a exhorté hier Israéliens et Palestiniens à engager des « négociations sérieuses » en vue d'une réunion internationale que Washington entend organiser en novembre. M^{me} Rice a été prise de court par la décision israélienne d'isoler encore plus la bande de Gaza. Le président Mahmoud Abbas lui a dit que « toute sanction visant le peuple palestinien, individuelle ou collective, nous inquiète ». Un adolescent de 16 ans a été tué hier par un bulldozer de l'armée israélienne dans la bande de Gaza.

- AFP

LE CHIFFRE DU JOUR

48 %

La proportion de Brésiliens satisfaits de leur président Luiz Inacio Lula da Silva, selon un sondage de l'institut Ibope diffusé hier. Pour 48 % des Brésiliens, le gouvernement de Lula est « bon ou très bon », contre 50 % en juin dernier. Ceux qui considèrent sa gestion « mauvaise ou très mauvaise » totalisent aujourd'hui 18 %, contre 16 % en juin. « La popularité de Lula se maintient à un niveau élevé, mais plusieurs de ses actions subissent une évaluation plus critique », a indiqué le responsable du sondage Ibope.

- AFP



PHOTO BENOIT TESSIER, ARCHIVES REUTERS
Issue d'une famille pauvre et immigrante, Rachida Dati a gravi tous les échelons du pouvoir et est devenue ministre de la Justice dans le gouvernement de Nicolas Sarkozy.

Rachida Dati, la nouvelle étoile de Nicolas Sarkozy

Issue d'une famille pauvre et immigrante, Rachida Dati s'est hissée jusqu'aux plus hauts échelons du pouvoir par sa seule volonté. Adulée, mais aussi critiquée, voici l'histoire de Cendrillon, à la sauce républicaine.

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

PARIS — L'affaire n'avait pas été annoncée à l'avance. C'est donc avec surprise qu'au mois d'août dernier, à l'occasion des vacances présidentielles au New Hampshire, on découvre, sur une photo « volée » de paparazzi, la présence d'une petite et jolie jeune femme brune parmi les intimes de Nicolas Sarkozy : c'est Rachida Dati, ministre de la Justice. Et seule « politique » à partager l'escapade américaine du nouveau président.

Incontestablement, c'est la nouvelle étoile de la politique française. « Inventée » par Nicolas Sarkozy, qui avait propulsé cette jeune femme de 41 ans, issue de l'immigration, au rang de porte-parole de sa campagne présidentielle, puis à la tête du redoutable ministère de

gnie de Bernard Kouchner et du maire socialiste de Paris, Bertrand Delanoë.

Jusque-là, c'était une parfaite inconnue, même si elle fait partie depuis 2002 du cabinet de Sarkozy et du premier cercle de ses conseillers. C'est au printemps dernier que le grand public la découvre. Le candidat vient de lui confier, en tandem avec le ministre Xavier Bertrand, la charge de porte-parole officielle de sa campagne. Elle assure le point de presse quotidien et on la retrouve sur tous les plateaux de télévision, capable de tenir tête aux plus redoutables professionnels de la politique. Avec un mélange parfait d'assurance, d'humour et de fausse fragilité.

« C'était un coup de maître de Sarkozy. L'arrivée dans le paysage de Rachida Dati a eu un effet dévastateur sur le Parti socialiste, qui aurait dû, le premier, avoir ce genre d'audace », estime Raphaëlle Baqué du *Monde*. En quelques semaines, la petite immigrée de la région de Chalon-sur-Saône devient le symbole de l'intégration. Légère panique dans le camp de Ségolène Royal, où l'on s'empresse de trouver une jeune femme, également issue de l'immigration, pour lui faire pendant. Avec un succès mitigé.

Un ministère « masculin »

Le coup suivant était annoncé entre les branches depuis un moment déjà,

« C'était un coup de maître de Sarkozy. L'arrivée dans le paysage de Rachida Dati a eu un effet dévastateur sur le Parti socialiste, qui aurait dû, le premier, avoir ce genre d'audace », estime Raphaëlle Baqué du *Monde*.

la Justice, Rachida Dati est une star des médias et continue de « crever le plafond des sondages de popularité », comme le dit Hélène Jouan, éditorialiste à France-Inter. Comme il se doit, on annonce déjà la publication de trois livres à son sujet d'ici au mois de janvier.

Elle n'a aucun mandat électif. Elle n'a jamais vraiment fait carrière au sein de l'Union pour un mouvement populaire (UMP), le grand parti de droite. Rachida Dati, née dans une famille d'origine maghrébine de 11 enfants, devenue magistrate dans la trentaine à la force du poignet, continue de figurer dans le peloton de tête des personnalités politiques préférées des Français, en compa-

mais il fait son effet. Une jeune « beur », qui n'a à son actif qu'une brève carrière dans la magistrature, est nommée à la tête de la Justice, le ministère « régalien » et masculin par excellence, et qui est l'un des plus exposés de la vie politique française.

Le coup est d'autant plus audacieux que la nouvelle « Cendrillon » est chargée de mettre en œuvre la politique sécuritaire de Sarkozy. Et, en juillet dernier, c'est sur ce terrain qu'elle fait ses premières armes, en présentant une loi instituant des « peines planchers » (conseillées, mais pas obligatoires) pour les récidivistes. Une loi qui vise en premier lieu les petits délinquants,

qui entretiennent un climat de violence et d'insécurité dans les banlieues. On voit la nouvelle garde des Sceaux monter à la tribune du Sénat pour défendre son projet de loi, intimidée et la voix un peu défaillante. Mais on est déjà en pleine trêve estivale, et la loi est adoptée sans véritable débat avec l'opposition. Et l'étoile filante Rachida Dati poursuit sur sa lancée.

La fosse aux lions

C'est aujourd'hui qu'on passe aux affaires sérieuses : « Le vrai test, pour elle, dit Hélène Jouan, ce sera la rentrée parlementaire, lorsqu'elle devra descendre dans la fosse aux lions, et affronter, les mardis et mercredis, les questions au gouvernement, face aux ricanements et aux vociférations de 577 députés. Une épreuve redoutable, même pour des pros de la politique. »

Un test attendu avec d'autant plus de curiosité que, si elle reste adulée par l'opinion, Rachida Dati ne fait pas vraiment l'unanimité au sein du monde judiciaire ou chez les observateurs. En quatre mois, dans ce ministère perpétuellement soupçonné de vouloir empiéter sur la liberté des juges, elle a réussi à mobiliser contre elle les deux principaux syndicats de magistrats, de droite comme de gauche. Notamment pour avoir récemment « convoqué » à Paris un procureur de Nancy, à qui elle reprochait d'avoir ouvertement contesté sa loi sur les peines planchers.

Denbis Demonpion, responsable des affaires judiciaires au *Point*, dresse un bilan sévère de ses premiers mois à la Justice : « Rachida Dati est une sorte de réplique féminine de Sarkozy : brillante, séductrice avec ses interlocuteurs, très

soucieuse de son image, qu'elle veut contrôler dans le détail. Mais, quand il est question des dossiers concrets de son ministère, on a de vrais doutes sur sa compétence. Un amateurisme qu'elle compense par un autoritarisme aigu. Elle a réussi à braquer non seulement une bonne partie des magistrats français, mais aussi son propre entourage : son directeur de cabinet, un professionnel respecté, a démissionné après six semaines « pour raisons personnelles », et six autres membres du cabinet ont suivi au cours de l'été. Une hémorragie comme on n'en avait jamais vu dans un grand ministère. Cela rend perplexé pour la suite des événements. »

Le conte de fées de Rachida

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
COLLABORATION SPÉCIALE

Dans un pays qui ne se caractérise pas vraiment par la mobilité sociale, le parcours de la ministre de la Justice ressemble à un conte de fées... républicain. Née le 27 novembre 1965 dans un bled des environs de Chalon-sur-Saône, grosse bourgade de la France profonde, elle est la deuxième d'une fratrie de 11 enfants. Au début de l'été, l'un de ses frères a d'ailleurs été condamné comme récidiviste pour trafic de drogue.

Père marocain, ouvrier dans le bâtiment, musulman pratiquant et conservateur. Mère algérienne analphabète, aujourd'hui décédée. À 14 ans, Rachida fait du porte à porte pour les produits Avon dans sa cité HLM. À 16 ans, elle travaille de nuit comme aide-soignante dans une clinique. Ce qui lui permet de faire des études d'économie à la faculté de Dijon.

C'est surtout une fonceuse. À 21 ans, elle force la porte du garde des Sceaux, Albin Chalandon, nommé peu après à la tête du pétrolier Elf, où il lui trouve en 1987 un poste de comptable. Elle séduira par la suite des personnalités

aussi différentes que Arnaud Lagardère (presse), le socialiste Jacques Attali qui l'emmènera avec lui à Londres au siège de la BERD en 1993, ou Simone Veil qui la fera entrer en 1997 à l'École nationale de la magistrature.

En 1996, elle avait aussi forcé la porte d'un certain Nicolas Sarkozy, alors en disgrâce pour avoir dirigé contre Chirac la campagne présidentielle d'Édouard Balladur. En 2002, elle entre au cabinet du nouveau ministre de l'Intérieur, devient une intime de Cécilia et fera désormais partie du premier cercle des conseillers.

Pakistan : présidentielle controversée le 6 octobre

JOONEED KHAN

La Commission électorale a aggravé hier la crise au Pakistan en annonçant que l'élection présidentielle aurait lieu le 6 octobre, et Oussama ben Laden, le chef d'Al-Qaeda, s'y est ingéré en appelant au jihad contre le général Pervez Musharraf.

La commission s'était attiré de vives critiques de la part de l'opposition en statuant plus tôt que Musharraf pouvait être candidat sans avoir à démissionner de l'armée et à attendre deux ans, comme le prévoit la Constitution.

« La Commission a perdu toute crédibilité », a déclaré le parti de l'ex-vedette du cricket Imran Khan, Tehrik e-Insaaf.

« La Commission a secoué un guépier judiciaire: seul le Parlement peut amender la Constitution, avec une majorité des deux tiers », a souligné l'ex-première ministre Benazir Bhutto dans une lettre au *Washington Post*.

M^{me} Bhutto, qui a décidé de rentrer au Pakistan le 18 octobre, explique que son dialogue avec Musharraf vise à rétablir la démocratie civile pour mieux combattre l'extrémisme.

Boycottage politique

« L'armée doit faire partie de cette lutte. Mais les six ans écoulés depuis le 11 septembre 2001 montrent qu'elle n'y arrivera pas toute seule. Musharraf doit quitter l'uniforme et rétablir la démocratie », écrit-elle.

Le dépôt des candidatures est fixé au 27 septembre. Aucun rival ne s'est déclaré, les partis de l'opposition réclamant que le président soit élu par le prochain Parlement.

Le vote, au bulletin secret, se déroulera le 6 octobre à 10h, heure locale. Les 1170 membres du Collège électoral sortant (les élus des deux Chambres du Parlement fédéral et des assemblées des quatre provinces du pays) devront alors voter.

Musharraf, dont le mandat présidentiel expire le 15 novembre, « a le soutien de 54 % des membres du collège et il est sûr d'être élu », a dit le ministre Sheikh Rashid.

Le hic, a-t-il admis, c'est que l'opposition menace de démissionner, dont le PPP de M^{me} Bhutto. « Un tel scénario minera la crédibilité de sa victoire, surtout aux yeux de l'opinion internationale », a-t-il admis, ajoutant: « Si c'est l'émeute, il faudra l'état d'urgence ou la loi martiale ».

Le PML-N de l'ex-premier ministre Nawaz Sharif, refoulé après avoir tenté un retour à Islamabad, et l'alliance islamiste MMA ont indiqué qu'ils se retireraient du Collège électoral si Musharraf est candidat. Selon eux, le PPP s'était engagé à en faire de même.

La Cour suprême

La candidature de Musharraf est aussi contestée devant la Cour suprême, dont le président, le juge Iftikhar Chaudhry, a été réinstallé après avoir été congédié par le général. Un avocat de Musharraf a promis que le général abandonnerait l'uniforme s'il était réélu.

La menace de ben Laden, lancée hier dans un message audio de 23 minutes, affirme qu'« il est obligatoire pour les musulmans du Pakistan de mener le jihad (guerre sainte) pour démettre Pervez, son gouvernement, son armée et ceux qui le soutiennent ».

Le Pakistan n'est pas impressionné, a déclaré un porte-parole militaire. Selon l'expert états-unien Selig Harrison, Musharraf et ben Laden ont collaboré étroitement contre l'occupation soviétique de l'Afghanistan (1979-1989).

Les États-Unis, qui ont dépêché l'assistant secrétaire d'État John Negroponte auprès de Musharraf, « vont continuer à travailler avec le Pakistan » pour traquer ben Laden, a dit un porte-parole du secrétariat d'État.

PAKISTAN

Capitale: Islamabad
Superficie: 803 940 km²
Population: 164 millions
Langues: Punjabi (48%) sindhi (12%) siraiki (10%) pashtu (8%) urdu (8%)
Religion: 97 % musulmans
Nature de l'État: République fédérale
Président: président général Pervez Musharraf



Forum d'information (entrée gratuite) Mettre la douleur neuropathique à l'avant-scène

La douleur vous tenaille-t-elle?

Votre douleur se présente-t-elle sous forme de brûlure, d'élançements ou d'engourdissements?

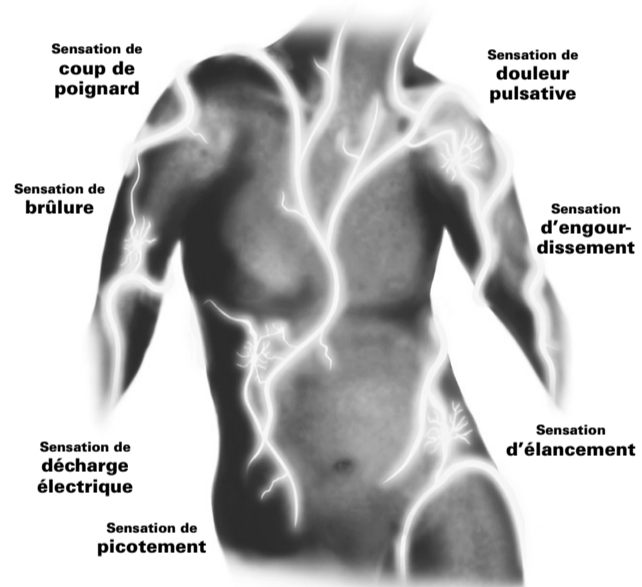
Affecte-t-elle votre capacité à travailler ou à participer à des activités?

Perturbe-t-elle votre sommeil ou encore votre humeur?

Ressentez-vous des douleurs autres que des maux de tête ou des migraines?

Votre douleur se présente-t-elle sous les formes suivantes?

- Chaleur/brûlure
- Engourdissement
- Picotements
- Décharge électrique
- Douleur au contact des vêtements ou des draps



Les symptômes énumérés ci-dessus sont associés à la douleur neuropathique.

Pour en savoir davantage sur la douleur neuropathique, visitez le www.dusavoiralespoir.ca

Du savoir à l'espoir
La douleur neuropathique

D^r Mark Ware, professeur adjoint en anesthésie et en médecine familiale à l'Université McGill, et codirecteur médical de la clinique antidouleur du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et Charmaine Crooks, porte-parole nationale et cinq fois participante aux Jeux olympiques

En collaboration avec la clinique antidouleur du Centre universitaire de santé McGill

Date : Le mercredi 26 septembre 2007, de 19 h à 21 h

Endroit : Salle Redpath de l'Université McGill
3461, rue McTavish
(entrée par la porte McTavish et la terrasse de la bibliothèque)

Pour vous inscrire, composez le 1 877 255-7517

*Le forum se déroule en anglais.



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Dans un message audiovisuel diffusé hier, Oussama ben Laden s'est ingéré dans l'élection présidentielle au Pakistan en appelant au jihad contre le général Pervez Musharraf.

AFGHANISTAN

Plus de 30 talibans tués dans de lourds combats

AGENCE FRANCE-PRESSE

KABOUL — Plus de 30 talibans ont été tués dans le sud de l'Afghanistan lors de 14 heures d'affrontements avec l'armée afghane et des troupes de la coalition internationale, indique un communiqué publié hier par la coalition.

Un soldat afghan a été blessé lors de cet engagement qui a duré toute la journée de mercredi dans la province d'Uruzgan, a indiqué la coalition.

« Plus de 30 insurgés ont été tués durant les combats d'une durée de 14 heures », a précisé la coalition.

Les insurgés étaient en train de préparer un engin explosif pour une embuscade, mais une patrouille mixte

composée de soldats de l'armée afghane et de militaires de la coalition internationale dirigée par les États-Unis les a repérés près du village de Kakrak.

Dans les minutes qui ont suivi le début de l'engagement, précise la coalition, une cinquantaine d'autres insurgés ont surgi, et les soldats de la patrouille ont été pris pour cibles par des tirs venant de plusieurs positions, notamment de l'intérieur du village de Kakrak.

La patrouille a reçu un soutien aérien qui a visé les positions rebelles à l'aide de munitions de précision et le renfort au sol d'une unité de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) de l'OTAN.

Ma maison Alouette, c'est ici...

QUE JE LA VOIS!
QUE JE LA VEUX!

LA TRANQUILLITÉ TOTALE

Visitez nos toutes nouvelles maisons modèles
www.maisonlouette.com • 1 800 567-3798

LES MAISONS
Alouette
200, rue Des Alouettes, Saint-Alphonse-de-Granby

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration **LA PRESSE**

Guy Crevier > Président et éditeur

Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint

Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAL

Une entente historique

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

À u sujet de l'accord conclu cette semaine entre Québec et la Fédération des médecins spécialistes, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a parlé d'une « entente historique ». L'expression n'est pas trop forte.

Ce n'est pas parce qu'elle permet aux spécialistes de combler d'ici 2016 le gros du fossé de rémunération entre eux et leurs collègues des autres provinces que cette entente est un tournant. La hausse de la masse salariale (485 millions d'ici 2016, hausse du revenu moyen de 154 000 \$) est certes très importante. Elle permettra d'apaiser la grogne

Les Penguins de Pittsburgh ne traitent pas Sidney Crosby comme les membres de leur quatrième trio.

de ces médecins et de retenir ici ceux qui pourraient être tentés de s'exiler.

Aux syndicats du secteur public qui réclament que Québec rouvre aussi ses goussets pour leurs membres, il faut rappeler que le cas des médecins spécialistes est particulier. Il s'agit de personnes ultra-formées, irremplaçables, en forte demande sur tout le continent. Les Penguins de Pittsburgh ne traitent pas Sidney Crosby comme les membres de leur quatrième trio, même si ces derniers jouent un rôle important dans l'équipe.

La nouveauté de l'entente est ailleurs. Des 485 millions ajoutés à la rémunération des médecins, la moitié sont liés à des mesures visant à améliorer l'accessibilité des soins et les conditions de pratique. Trois exemples :

> un spécialiste qui voit rapidement un patient référé par un omnipraticien recevra une prime. Dans le milieu, on est convaincu que cette prime aura un effet significatif sur l'attente, souvent interminable, pour un rendez-vous avec un spécialiste;

> des mesures incitatives encourageant les anesthésistes à modifier leur pratique de façon à permettre une hausse du nombre de chirurgies. On parle d'inciter les anesthésistes à superviser plus d'une salle d'opération à la fois, comme cela se fait couramment hors du Québec;

> des fonds supplémentaires pour augmenter le nombre de chirurgies par une utilisation optimale des équipements.

En tout, on a convenu de 24 mesures. Reste à en établir les modalités et surtout, à déterminer la répartition des 240 millions entre les différentes mesures. C'est là que le bât risque de blesser. En effet, ce ne sont pas le gouvernement et les médecins qui, par négociation, détermineront les mesures auxquelles on consacrera les sommes les plus importantes. Cela se fera suivant la méthode habituelle de partage du gâteau salarial des spécialistes, soit par une partie de bras de fer à l'intérieur de la FMSQ entre les 34 associations représentant les différentes spécialités. Les

fonds risquent donc de se trouver concentrés dans des incitatifs qui profitent aux associations les plus puissantes politiquement au sein du syndicat. Souhaitons qu'au contraire, en contrepartie de l'énorme effort financier que consent l'État québécois, les médecins spécialistes accepteront de privilégier les changements bénéficiant le plus aux patients.

En attendant les résultats de cet exercice, il faut souligner la volonté commune du ministre de la Santé, M. Couillard, et du président de la FMSQ, Gaétan Barrette, qui tous deux ont eu à cœur que cette entente n'améliore pas seulement la santé financière des médecins.

CYBERPRESSE.CA/EDITORIAUX

- Les détails de l'entente Québec-FMSQ.

APRÈS LA DÉFAITE DANS OUTREMONT STÉPHANE DION VEUT SE RAPPROCHER DU PEUPLE



serge.chapleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

FORUM@LAPRESSE.CA

Tous à genoux!

Quelque 420 000 \$ par année. Voilà ce que deviendra graduellement, d'ici 2015-2016, la rémunération moyenne des 8000 médecins spécialistes. C'était la bourse ou la vie/santé. Nous, misérables serfs appauvris, mettons-nous à genoux devant nos demi-dieux! On se croirait au Moyen-Âge, sauf que les titres et les costumes sont différents.

Michel Filion
Saint-Nicolas

L'insoutenable légèreté de l'électeur

On se moquait bien de ma grand-mère quand elle votait pour un

beau sourire ou une belle cravate. Pourtant, un vote basé sur l'image d'un candidat ou la saveur instantanée de son discours n'est-il pas tout aussi futile? On attrape entre deux publicités de voiture une remarque bien tournée, on est sensible entre café et trafic à une pose télévisuelle savamment étudiée, au ton d'une promesse creuse habilement formulée, et voilà les sondages qui s'affolent. M. Mulcair et compagnie l'ont bien compris. Quand nos convictions seront plus profondes, plus étoffées, quand nous ne changerons pas d'opinion pour un oui pour un non, peut-être aurons-nous des politiciens plus crédibles? En attendant, continuons donc à jouer au yoyo avec les faiseurs d'images.

France Marcotte
Montréal

Les savantes analyses

Les gros mots ont été lâchés: effritement, débauche, claqué, etc. Nos analystes ont tout soupesé et ont rendu leur verdict, mais un gros morceau du casse-tête a été escamoté: le taux de participation. En effet, avec une participation sous les 50 %, on ne peut pas tirer de conclusions claires. Par contre, aux élections partielles de 2006 au Québec: l'ADQ y avait fait piètre figure. Par contre, aux élections générales, ce fut un tout autre résultat. Il y a quelques années, ce fut le contraire: l'ADQ avait eu une série de succès, puis le néant aux élections générales. Et combien d'autres exemples...

Charles Constantin
Boucherville

OPINION



PHOTO DAVID BOILY, LA PRESSE ©

Pourquoi, s'interroge Hélène Godin, faire un appel au grand public à ce stade-ci du projet des avenues des Pins et du Parc?

Ras le bol du Tout-le-Monde-a-de-bonnes-idées

HÉLÈNE GODIN
L'auteure est une designer, résidente du Mile-End.

Emportée par le grand mouvement de l'hyper-démocratisation, Helen Fotopoulos, mairesse du Plateau Mont-Royal, nous invite tous, citoyens et citoyennes, à cogiter sur ce que pourrait être le grand geste artistique qui ornera l'angle des avenues des Pins et du Parc.

Mais pourquoi faire un appel au grand public à ce stade-ci du projet? Pourquoi ne pas faire appel aux professionnels, aux architectes, aux urbanistes? Surtout, pourquoi ne pas y avoir pensé avant?

Bien entendu, considérant le nombre d'artistes qui vivent sur le Plateau, il ne sera pas surprenant de voir un bon nombre d'idées, de flashes de toutes sortes. Mais, qu'en

est-il de la vision globale du projet? Et qui en sera le juge? Un vote du public à la manière des Métrostar? Un collège de conseillers? Vous, M^{me} Fotopoulos?

J'ai un ras de bol du Tout-le-Monde-a-de-bonnes-idées et des consultations publiques qui, sous leur apparence de créativité débridée finissent toujours par niveler par le bas.

Que serait devenu Paris sans Haussmann et Eiffel? Que serait New York sans Olmsted?

Montréal mérite mieux qu'un grand remue-méninge de voisins et voisines de quartier, elle mérite que des professionnels portent un regard critique et créatif sur ce que sera le Montréal de demain.

Si Montréal se positionne comme capitale culturelle, n'ayons pas peur de voir grand.

Méchants 450!

Comme plusieurs, je crois au principe « utilisateur-payeur » et à son application aux automobilistes qui envahissent tous les jours le centre-ville. Cependant, j'en ai marre des géniaux urbains qui mettent tout sur le compte de ceux qui traversent un pont chaque matin. Montréal étant une grande île, certains de ses résidents franchissent des distances beaucoup plus grandes pour atteindre le centre-ville que ceux qui « prennent le pont ». À titre d'exemple, j'habite à seulement huit kilomètres de mon lieu de travail mais je dois prendre le pont Victoria si je désire m'y rendre en voiture. Or, j'ai plusieurs collègues qui vivent à Anjou, Saint-Laurent, Lachine, Beaconsfield et autres arrondissements situés sur l'île mais beaucoup plus éloignés du centre-ville. Et qui utilise régulièrement sa voiture? Ces mêmes résidents d'Anjou, de

saint-Laurent, etc. (alors que je suis une passagère quotidienne du train de banlieue!). Donc, qu'on fasse payer, soit, mais tous les utilisateurs et pas seulement les cibles préférées d'un grand nombre de Montréalais qui lèvent le nez sur le 450...

Pascale Guay
Saint-Lambert

Centre-ville ou terrain de camping?

À combien chiffre-t-on les pertes des commerçants du centre-ville en cette journée de clients-automobilistes-absents? Un centre-ville est un centre-ville pas un terrain de camping. N'en déplaise à tous les Joe Écologie de ce monde.

Daniel Fortin
Île-des-Sœurs

Des nuisances publiques

Des marchands du centre-ville pourraient-ils me dire si leurs recettes ont augmenté ou diminué aujourd'hui, 20 septembre, alors que le centre-ville s'est vidé de ces méchantes voitures? C'est beau le vélo, l'autobus et le métro, mais j'ai la nette impression que ça tuera le commerce à cet endroit si jamais cela devenait la norme. Sans compter qu'une grande partie des vélocipèdes sont des nuisances publiques qui ne respectent aucun règlement, circulant sur les trottoirs, à contre-sens dans les rues, brûlant les feux rouges en vous faisant un doigt d'honneur si vous le leur faites remarquer, qui ne paieront jamais pour garer leurs vélos, et qui, pour la plupart, emporteront leur thermos de café et leur sandwichs pour les déguster quelque part, assis sur le trottoir ou accrochés à leur machine.

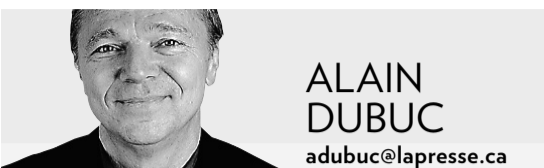
Diane Descoteaux
Montréal



La Journée sans voiture aura permis à ces jeunes de disputer une partie de hockey en plein centre-ville, rue De Bleury.

PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE ©

Les boss de bécosses



ALAIN DUBUC
adubuc@lapresse.ca

COLLABORATION SPÉCIALE

La structure bâtarde de Montréal, avec sa mairie qui doit composer avec 19 arrondissements et 19 maires d'arrondissement, a provoqué un casse-tête administratif qui a été beaucoup commenté. On ne sait plus qui fait quoi. Et on arrive à des aberrations, comme le fait que des décisions stratégiques touchant le centre-ville échappent au contrôle de la mairie parce qu'elles relèvent d'un arrondissement, celui de Ville-Marie.

C'est la tentative du «vrai» maire, Gérald Tremblay, de reprendre le contrôle sur certains dossiers qui a provoqué un conflit avec le maire de l'arrondissement Ville-Marie, Benoît Labonté, et qui a poussé celui-ci à claquer la porte avec fracas.

M. Labonté a quitté le parti du maire, mais il en a profité pour débâler son sac en public et multiplier les dénonciations contre le maire.

Cet incident montre que la structure bancal qui afflige Montréal ne pose pas que des problèmes administratifs. Elle engendre aussi des effets pervers de nature politique. Avec ces 19 mairies d'arrondissement, on a multiplié les centres de pouvoir, et on a créé des fiefs municipaux, et une classe de potentats locaux qui veulent préserver ou agrandir leur territoire et que, un peu méchamment, on a le goût de décrire comme des boss de bécosses.

Cette dynamique politique n'est pas étrangère à la sortie, fort inélégante, de M. Labonté. Ne soyons pas angéliques. Les conflits existent en politique, y compris entre politiciens de la même famille. Et ça joue dur quand commence à se poser la question de la succession. On peut aussi comprendre l'impatience d'un politicien orienté vers l'action face aux lourdeurs de l'administration municipale actuelle.

Mais il y a la manière. M. Labonté a quitté le parti du maire avec deux autres conseillers pour siéger comme indépendant. Mais il en a profité pour débâler son sac en public et multiplier les dénonciations vitrioliques contre le maire.

Et ça, c'est le genre de choses qu'on voit dans bien des petites villes, c'est le cirque bien connu de la vie politique municipale. Mais c'est un comportement pratiquement inconcevable à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes. Paul Martin n'a pas vomi sur Jean Chrétien en conférence de presse. Il n'a pas tenté d'affaiblir le gouvernement libéral. Or Montréal n'est pas une petite municipalité, c'est une métropole de 1,6 million d'habitants, avec un rayonnement encore plus important, plus grosse que bien des provinces. Et dont les leaders ne sont pas des élus locaux, mais les dirigeants d'un quasi-gouvernement. Cela devrait se refléter dans leur comportement.

Mais si M. Labonté a pu claquer la porte comme jamais un ministre ne le ferait, c'est qu'en s'en allant, il ne perd pas grand-chose, contrairement à un ministre qui siège comme indépendant. Il quitte le comité exécutif, mais il reste le roitelet de son petit fief, qu'il peut transformer en centre de contre-pouvoir.

À cet effet pervers inquiétant s'en ajoute un autre. C'est le fait que les arrondissements échappent en grande partie à tout contrôle démocratique. Dans une petite ville, le maire a beaucoup de pouvoir, mais il est au centre du débat public, il est connu et observé. Mais le maire d'un arrondissement est dans une espèce de trou noir. Les débats publics portent essentiellement sur les enjeux de la grande ville, les médias n'ont d'yeux que pour l'hôtel de ville. En fait, pas grand monde ne surveille ce qui se passe dans les arrondissements.

Et ça se voit, par une multiplication d'incidents, de nature diverse, qui montrent qu'il y a un certain laisser-aller. Par exemple, un scandale administratif à Outremont, dont on ne connaît pas les détails, mais qui a forcé la ville-centre à faire enquête. Ou des allégations de favoritisme à Villeray-Saint-Michel-Parc Extension. Ou encore des dérapages, comme la croisade folle de Ville-Marie contre la Bibliothèque nationale, au sujet de la sécurité des panneaux de verre.

Il faut se souvenir d'où ça vient. Les arrondissements, dans leur forme actuelle, étaient une tentative pour amadouer les villes de banlieues et leur faire accepter les fusions en leur laissant leur maire et leur mairie. Et dans une logique politico-bureaucratique prévisible, on a appliqué le concept à la ville-centre par souci d'équité et de symétrie. On a donc charcuté l'ancien Montréal pour créer des arrondissements artificiels. Ça n'a pas marché. Quinze villes ont choisi la défusion. Mais on reste pris avec les arrondissements!

C'est cela qu'il faut corriger. D'abord en éliminant l'arrondissement de Ville-Marie pour redonner à la ville un contrôle sur son centre. Ensuite, en éliminant les mairies d'arrondissement et en trouvant une autre façon de gérer la décentralisation. Pour revenir à la bonne vieille pratique qui veut que, dans une ville, il n'y ait qu'un seul maire.

Les défis afghans

Le Canada ne peut pas, sans perdre toute crédibilité à l'échelle internationale, renier sa parole et abandonner une mission aussi cruciale

MAXIME BERNIER



L'auteur est ministre des Affaires étrangères du Canada.

Mercredi, alors que Maxime Bernier prononçait une importante allocution sur la mission canadienne en Afghanistan, le ministre a été chahuté par quelques manifestants. Ce brouhaha a pris le dessus sur le contenu de son discours. À La Presse, nous croyons qu'en démocratie, il n'est pas admissible qu'on tente d'empêcher quelqu'un de s'exprimer et d'être entendu. C'est pourquoi nous reproduisons ici l'essentiel du discours du ministre, comme nous l'avions fait, il y a deux ans, lorsqu'un petit groupe de manifestants avaient muselé la ministre provinciale Monique Jérôme-Forget.

On peut faire un débat légitime sur l'efficacité de la mission et sur les moyens de l'améliorer ou de la réorienter après 2009. Mais permettez-moi de répondre à certaines interrogations.

Pourquoi sommes-nous en Afghanistan?

Notre mission a plusieurs objectifs. Tout d'abord, pour stabiliser l'État afghan, ravagé par des décennies de guerre et de tyrannie.

Nous travaillons à appuyer le gouvernement démocratiquement élu et à faire en sorte que ce pays ne retombe pas entre les mains des terroristes. Nous accomplissons cet objectif de diverses façons.

D'abord en participant à la formation de plus de 30 000 soldats de l'Armée nationale afghane. Plus d'une soixantaine de Canadiens forment également des policiers afghans. La sécurité ne sera vraiment consolidée à moyen terme dans ce pays que lorsque les Afghans eux-mêmes pourront l'assurer. Et c'est ce que nous les aidons à réaliser.

Nous ne pouvons pas tout simplement abandonner les Afghans à leur sort, car cela compromettrait tout le travail de développement et de renforcement de la sécurité accompli sur le terrain.

Le Canada a aussi contribué à former des dizaines de juges et d'avocats de façon à mettre en place un système judiciaire crédible et efficace. Sans un tel système, la justice et les droits humains fondamentaux resteront lettre morte en Afghanistan.

Le second grand objectif de la mission canadienne est de nature humanitaire. La liste de ce qui a été accompli grâce à l'aide canadienne est tellement longue qu'il est impossible d'en faire une énumération exhaustive. Les efforts du Canada en matière de développement à Kandahar change la donne dans des domaines d'une importance cruciale comme la santé, l'éducation et le développement communautaire. Ces dizaines de milliers de citoyens de cette province voient des améliorations tangibles à leur vie quotidienne.



PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE © Plusieurs manifestants ont été expulsés du colloque sur l'Afghanistan, mercredi dernier à Montréal, alors que le ministre des Affaires étrangères du Canada, Maxime Bernier, prononçait un discours.

Aujourd'hui, plus de 80 % des citoyens afghans ont accès à des soins de santé, alors qu'ils n'étaient que 9 % il y a cinq ans. Il s'agit d'un progrès incontestable.

Plus de 350 000 enfants ont été vaccinés contre la polio dans la province de Kandahar. Une unité d'obstétrique a été mise sur pied grâce à l'aide canadienne à l'hôpital de Kandahar.

Le Canada a contribué à mettre en place 4000 écoles et à former 9000 enseignants. Cela bénéficiera à 120 000 enfants, dont plus de 85 % sont des filles. À Kandahar même, plusieurs milliers d'adultes ont appris à lire et à écrire grâce à l'aide canadienne.

Notre mission en Afghanistan a pour but d'aider les gens à rebâtir leurs vies

C'est pourquoi nos soldats jouent un rôle indispensable. Leur mission est risquée, c'est vrai. Ils savent quels sont les risques, mais ils sont là. Les hommes et les femmes qui portent l'uniforme sont prêts à risquer leur vie afin de servir leur pays et aider les autres. Ils ont été formés précisément pour accomplir cette tâche. Et tous sont fiers de servir le Canada et d'aider les Afghans.

Notre premier ministre s'est exprimé clairement: toute prolongation de notre mission militaire au-delà de février 2009 devra être approuvée par le Parlement. À ceux qui réclament le retrait immédiat des troupes canadiennes en Afghanistan, et à ceux qui restent incertains quant aux progrès accomplis – à ceux-là je dis: le Canada ne peut pas, sans perdre toute crédibilité à l'échelle internationale, simplement renier sa parole et abandonner une mission aussi cruciale.

Nous ne pouvons pas tout simplement abandonner les Afghans à leur sort, car cela compromettrait tout le travail de développement et de renforcement de la sécurité accompli sur le terrain.

Je voudrais m'adresser directement aux Québécois qui souhaitent qu'on mette fin dès maintenant à cette mission. Je sais que vous êtes des gens fiers et responsables, des gens de parole. Les Québécois finissent le travail qu'ils ont commencé quand ils se sont engagés à le faire.

Mercredi, le président afghan, Hamid Karzai, s'est adressé aux Québécois. Il a dit: « Mon message pour le Québec est que les fils et les filles du Québec qui remplissent aujourd'hui leur mission en Afghanistan jouent un rôle extrêmement important. Non seulement pour l'Afghanistan, mais aussi pour le Canada et pour nous tous sur cette planète. »

Un cortège d'erreurs

STÉPHANE DION



L'auteur est chef du PLC.

Nous vous présentons ici un extrait du discours prononcé hier par le chef libéral devant le Conseil des relations internationales de Montréal.

L'exemple le plus affligeant de cortège d'erreurs du gouvernement Harper en politique étrangère est bien sûr sa conduite de la mission en Afghanistan. Le premier ministre a arraché à la Chambre des communes un consentement pour le prolongement de deux ans de la mission de combat à Kandahar. Il l'a obtenu après un débat de seulement six heures, et en menaçant les partis de l'opposition d'une élection précipitée en cas de refus de leur part; un pur

chantage. Le gouvernement a camouflé la situation des détenus et accusé les députés canadiens qui l'interrogeaient sur cette question d'être pro-taliban; un salissage odieux.

Le gouvernement est incapable de superviser l'acheminement de l'aide canadienne en Afghanistan, ce qui réduit les chances de succès de notre mission. Il a cultivé le flou quant à la durée de la mission de combat à Kandahar, disant une chose et son contraire. Il est toujours ennuyé qu'un politicien change continuellement d'avis, mais lorsque des vies sont en cause, c'est inexorable.

L'action militaire sous un gouvernement libéral sera efficace et réaliste, appuyée sur nos braves soldats à qui nous donnerons le soutien nécessaire, y compris sur le plan sanitaire. Elle servira la cause de la paix et de la sécurité et ne sera jamais improvisée. Au contraire, elle sera établie en concertation étroite

avec nos alliés. Dans le cas de l'Afghanistan, par exemple, un gouvernement libéral s'efforcera de faire bien fonctionner l'Alliance atlantique. L'aide militaire, économique et humanitaire apportée aux Afghans par les pays de l'Alliance atlantique ne donnera des résultats solides que si elle est poursuivie pendant assez longtemps.

Pour pouvoir être prolongé, cet effort devra rester équitablement partagé entre les membres de l'alliance. Après trois années de mission de combat à Kandahar, il est normal que d'autres pays prennent la relève pour les missions de combat. En bon partenaire, le Canada pourrait offrir son expertise du point de vue de la formation et du développement là où nous la jugerons requise en concertation avec nos alliés et le gouvernement afghan, et tout en prenant en compte les autres responsabilités qui incombent au Canada ailleurs dans le monde.

Un gouvernement libéral honorera les engagements que le Canada a pris envers le peuple et le gouvernement afghan, y compris ceux pris en matière d'éducation, de santé et de gouvernance.

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453
cyberpresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ (514) 285-6931

LE
BÉNÉFICE
HONDA



VERT



SÛR



FUN

Pour un monde plus sûr.

La sécurité pour tous constitue un engagement de Honda visant à fournir les meilleures caractéristiques de sécurité de série qui soient afin d'assurer la sécurité des occupants. La Honda Fit incarne cette philosophie avec, entre autres, ses 6 coussins gonflables de série, ses freins antiblocage, ses serrures de sécurité pour enfants à l'arrière et ses ceintures de sécurité à hauteur réglable à 3 points de fixation, le tout dans un habitacle de sécurité robuste. La Fit a même obtenu une cote de sécurité 5 étoiles de la part de la *National Highway Traffic Safety Administration* pour les collisions frontales et du côté conducteur. Pour en savoir plus sur les caractéristiques de sécurité de la Fit, visitez honda.ca.

HONDA
La puissance des rêves

